



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS RESTREINTS DU GROUPE SNCB

2011



1

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS RESTREINTS
DU GROUPE SNCB 2011

INTRODUCTION

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES RESTREINTS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Les comptes consolidés restreints constituent un reporting ad hoc, établi en application de l'article 92 du contrat de gestion liant l'État Belge et la SNCB Holding.

Il s'agit d'états financiers consolidés du Groupe SNCB, mais dont le périmètre est restreint aux 4 sociétés formant la base du Groupe, à savoir la SNCB Holding, Infrabel, la SNCB et la SNCB Logistics. Ce périmètre restreint permet d'appréhender l'évolution économique et financière de l'ensemble issu de l'ancienne structure unitaire formée par la SNCB jusque fin 2004.

A l'instar des comptes sociaux de la SNCB Holding et des comptes consolidés consortiaux, les comptes consolidés restreints arrêtés au 31 décembre 2011 ont été préparés conformément aux prescriptions des normes comptables IFRS. Ils sont consultables dans leur version intégrale sur le site internet de la SNCB Holding (<http://www.sncb-holding.be/notre-entreprise/rapport-annuel>).

MESSAGES CLE AU 31 decembre 2011

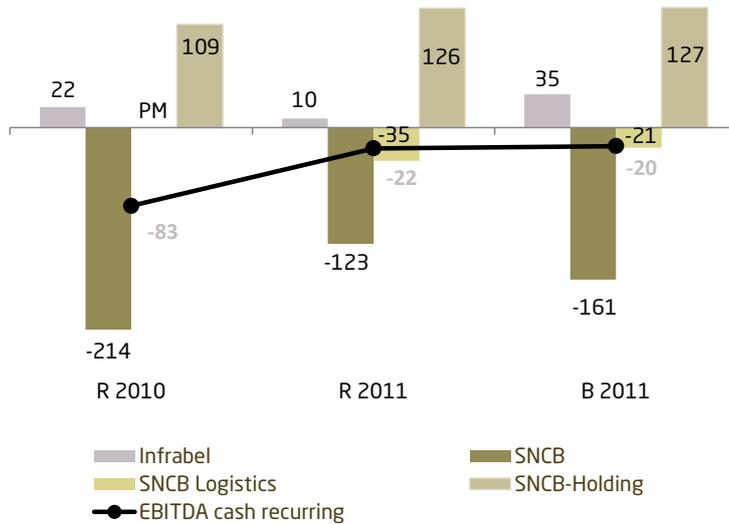
- L'exercice 2011 est marqué par l'impact des plans d'économie décidés au sein du Groupe SNCB en juin 2010 avec l'objectif de stabiliser la dette du Groupe. C'est ainsi que les plans d'économie et les mesures de recrutement sélectif ont conduit à ce que l'effectif du personnel s'établisse à 35.377 FTE au 31 décembre 2011, contre 36.453 FTE un an auparavant.
- L'EBITDA consolidé total s'élève à -57,7 Mio€, mais il faut distinguer l'EBITDA non cash, cash récurrent et cash non récurrent, dont les variations sont présentées dans les tableaux suivants :

Mio€	EBITDA		
	Cash	Non cash	Totaal
31/12/2011	-14,8	-43,0	-57,7
31/12/2010	-18,2	13,6	-4,5

↓

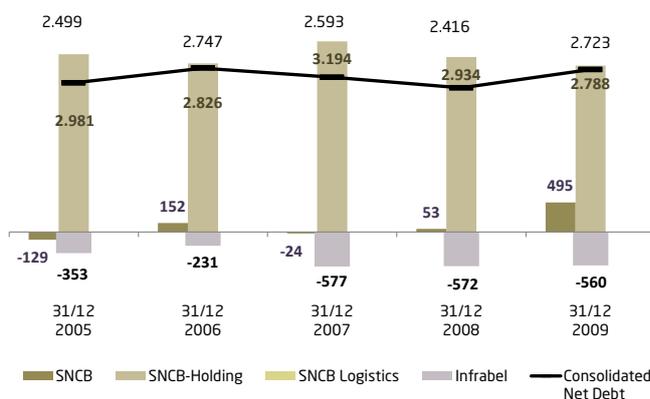
Mio€	EBITDA CASH		
	Récurrent	Non récurrent	Total
31/12/2011	-21,9	7,2	-14,8
31/12/2010	-82,8	64,6	-18,2

La contribution de chaque entité à l'EBITDA cash récurrent se présente comme suit :

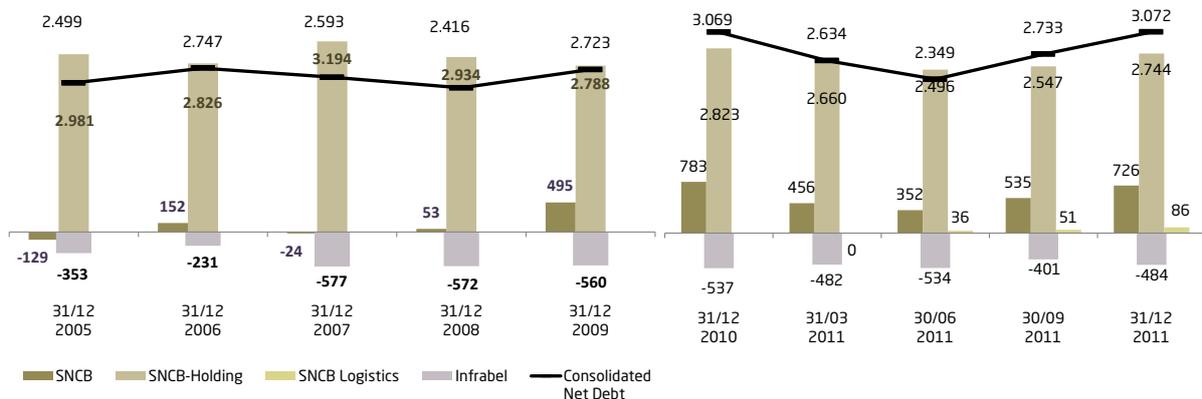


- **Le chiffre d'affaires cash récurrent croît** de 4,6 % par rapport à 2010, en particulier dans le secteur Cargo et chez Infrabel, malgré la disparition de la contribution des activités de transporteur pour Eurostar.
- **Les services et biens divers cash récurrents augmentent** globalement de + 3,9 % par rapport à 2010, à la suite notamment de hausses, principalement pour l'énergie et les sous-traitances de transport Cargo, tempérées par plusieurs baisses, notamment pour la consultation et l'outsourcing informatique.
- La dette nette totale consolidée a augmenté de 3 Mio€ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 et se décompose comme suit (en Mio €) :

Evolution de la dette annuelle sur 5 ans



Evolution de la dette trimestrielle sur 12 mois

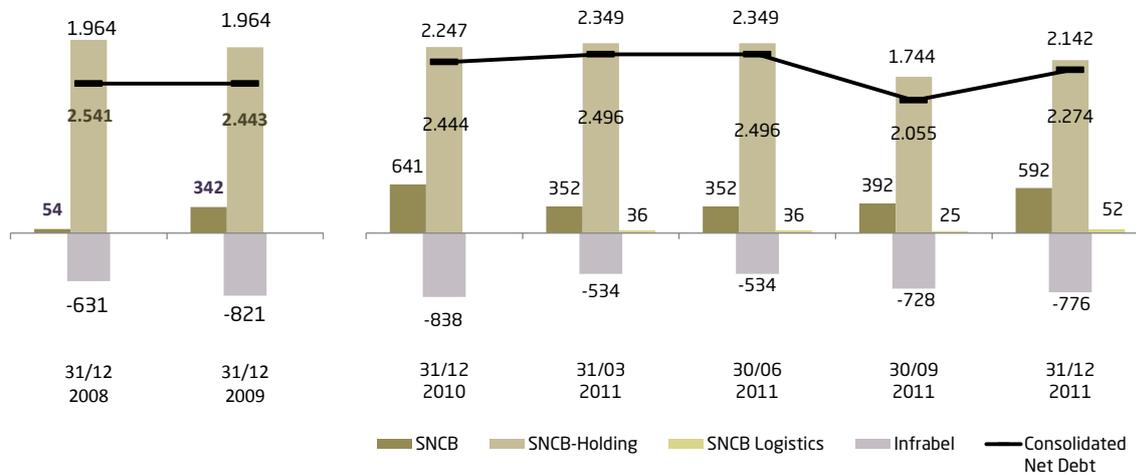


- **En revanche, la dette consolidée calculée suivant le contrat de gestion**, c'est-à-dire la dette dont le Groupe est responsable et qui fait abstraction des financements réalisés pour compte des pouvoirs publics, dans le cadre de contrats où ceux-ci assurent la charge en princi-

pal et en intérêts de ces financements, **diminue de 105 Mio€**. Son évolution se présente de la manière suivante (en Mio €) :

Evolution dette annuelle sur 2 ans

Evolution dette trimestrielle sur 12 mois





2

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS RESTREINTS
DU GROUPE SNCB 2011

COMPTES ANNUELS

INFORMATIONS GENERALES

Groupe SNCB restreint

La SNCB Holding, Infrabel, la SNCB et la SNCB Logistics constituent le « Groupe SNCB restreint ».

Activités

Les activités des sociétés reprises dans le Groupe SNCB restreint sont les suivantes :

- la SNCB Holding, société anonyme de droit public, dont les missions de service public sont principalement la détention et la gestion de ses participations dans le capital d'Infrabel et de la SNCB, la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire, l'acquisition, la construction, l'entretien et la gestion des gares et de leurs dépendances ainsi que la conservation du patrimoine historique concernant l'exploitation ferroviaire ;
- Infrabel, société anonyme de droit public, dont les missions de service public sont de garantir une infrastructure ferroviaire performante, ainsi qu'un trafic ferroviaire fluide et sûr, de fournir des services ferroviaires aux sociétés de chemin de fer, d'attribuer la capacité aux entreprises ferroviaires de manière équitable et non discriminatoire ainsi que de fixer les tarifs des sillons et des services ;
- la SNCB, société anonyme de droit public, dont les deux principales missions de service public sont d'une part, le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse, et d'autre part, le transport transfrontalier de voyageurs par des trains de service ordinaire ;
- la SNCB Logistics, société anonyme de droit commercial qui assure des services commerciaux, dont essentiellement le transport de marchandises par rail.

La mission de base impartie à la SNCB Holding, Infrabel, et la SNCB est double: d'une part, promouvoir un transport ferroviaire sur le réseau belge, offrant ainsi une alternative aux autres modes de transport moins respectueux de l'environnement, et d'autre part, garantir un service de qualité optimale de manière à ce que l'évolution du trafic ferroviaire soit plus élevée que l'évolution générale du trafic tous modes de transports confondus.

Statut juridique

La SNCB Holding SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 56-58, 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 20 octobre 2004.

Infrabel SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé Place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0869.763.267. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 9 mars 2011.

La SNCB SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé Avenue de la porte de Hal 40, 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0869.763.069. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 4 février 2011.

La SNCB Logistics SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé Avenue de la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0822.966.806. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 27 décembre 2011.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la SNCB Holding est composé comme suit:

Fontinoy Jean-Claude	Président du Conseil d'Administration
Haek Jannie	Administrateur délégué
Bruyninckx Eddy	Administrateur
Gernay Catherine	Administrateur
Joris Luc	Administrateur
Matthys Paul	Administrateur
Schuermans Lieve	Administrateur
Verdonck Magali	Administrateur
Vergeyle Marianne	Administrateur
Wathelet Melchior	Administrateur

Le Conseil d'Administration d'Infrabel est composé comme suit:

Vanderveeren Christine	Présidente du Conseil d'Administration
Lallemand Luc	Administrateur délégué
Colpaert Antoon	Administrateur
Görrler Fabienne	Administrateur
Gathon Henri-Jean	Administrateur
Kerremans Jan	Administrateur
Offeciers - Van de Wiele Maria	Administrateur
Vrijdaghs Laurent	Administrateur

Le Conseil d'Administration de la SNCB est composé comme suit:

Bovy Laurence	Président du Conseil d'Administration
Descheemaecker Marc	Administrateur délégué
Fontinoy Jean-Claude	Administrateur
Lauwers Kris	Administrateur
Lorand Renaud	Administrateur
Matthis Philippe	Administrateur
Schuermans Lieve	Administrateur
Van den Rijse Angeline	Administrateur

Le Conseil d'Administration de la SNCB Logistics est composé comme suit:

Wathelet Melchior	Président du Conseil d'Administration
Pauwels Geert	Administrateur délégué
Descheemaecker Marc	Administrateur
Hansen Jean-Pierre	Administrateur
Henuset Marie-Ghislaine	Administrateur
Jousten Alain	Administrateur
Lorand Renaud	Administrateur
Matthys Paul	Administrateur
Roels Roger	Administrateur
Servais Gaëtan	Administrateur
Syr José	Administrateur

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires de la SNCB Holding:

PKF Bedrijfsrevisoren CVBA représenté par Ria Verheyen

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Philippe Gossart

La Cour des comptes représentée par Michel de Fays et Ignace Desomer

Membres du Collège des Commissaires d'Infrabel :

PKF Bedrijfsrevisoren CVBA représenté par Ria Verheyen

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Philippe Gossart

La Cour des comptes représentée par Michel de Fays et Rudi Moens

Membres du Collège des Commissaires de la SNCB :

PKF Bedrijfsrevisoren CVBA représenté par Ria Verheyen

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Philippe Gossart

La Cour des comptes représentée par Michel de Fays et Rudi Moens

Membres du Collège des Commissaires de la SNCB Logistics :

KPMG Vias SCRL représenté par Patrick Van Bourgognie

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Lieven Acke

I. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

	Notes	Au 31 décembre	
		2010	2011
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	6	1.629.968.763,10	1.693.903.041,17
Immobilisations corporelles	7	17.464.290.624,34	18.469.447.194,89
<i>A. Terrains</i>		326.769.455,27	333.902.401,91
<i>B. Constructions</i>		1.115.677.820,03	1.014.280.670,23
<i>C. Infrastructure ferroviaire</i>		7.692.324.341,12	7.738.976.750,30
<i>D. Matériel roulant ferroviaire</i>		3.090.746.102,40	3.157.725.355,80
<i>E. Installations et équipements divers</i>		454.218.041,52	489.875.558,64
<i>F. Immobilisations corporelles en cours</i>		4.784.554.864,00	5.734.686.458,01
Immeubles de placement	8	60.308.916,65	72.359.833,38
Participations & créances liées	9	366.183.750,28	328.866.673,56
Créances commerciales et autres débiteurs	10	975.263.509,13	972.506.573,77
Instruments financiers dérivés	12	311.545.711,82	300.544.905,85
Autres actifs financiers	13	1.703.351.720,74	1.661.859.320,56
Actifs d'impôt différé	23	124.071.843,48	158.567.256,16
Sous-total actifs non-courants		22.634.984.839,54	23.658.054.799,34
Actifs courants			
Stocks	14	447.586.976,22	443.930.683,60
Créances commerciales et autres débiteurs	10	1.541.071.103,85	1.665.231.639,43
Instruments financiers dérivés	12	51.161,69	914.373,59
Autres actifs financiers	13	667.797.182,74	410.865.633,77
Créances d'impôt courant		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	559.567.024,72	693.037.371,22
Sous-total actifs courants		3.216.073.449,22	3.213.979.701,61
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	16	166.952,83	1.826.009,64
TOTAL DES ACTIFS		25.851.225.241,59	26.873.860.510,59

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Notes	Au 31 décembre	
		2010	2011
Capitaux propres			
Capital	18	3.402.035.429,39	3.903.365.238,19
Primes d'émission	18	499.897.638,80	499.897.638,80
Actions propres (-)	18	- 3.205.488.672,85	- 3.706.818.481,65
Réserves consolidées	19	- 488.520.063,36	- 793.046.408,84
Résultat global total de l'exercice		- 304.526.345,48	- 348.915.048,25
Capitaux propres Groupe		- 96.602.013,50	- 445.517.061,75
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		- 96.602.013,50	- 445.517.061,75
Passifs non-courants			
Dettes pour avantages au personnel	20	483.004.474,24	458.675.122,63
Provisions	21	221.401.594,73	208.795.205,56
Dettes financières	22	4.329.847.721,79	4.583.655.642,72
Instruments financiers dérivés	12	269.290.442,86	397.441.518,14
Passifs d'impôt différé	23	-	-
Dettes commerciales	24	20.000.000,00	29.634.257,93
Subsides	26	16.256.511.284,15	17.289.218.021,87
Autres dettes	27	349.204.915,29	283.358.826,69
Sous-total passifs non-courants		21.929.260.433,06	23.250.778.595,54
Passifs courants			
Dettes pour avantages au personnel	20	41.660.579,04	40.509.173,85
Provisions	21	53.623.858,81	99.765.814,01
Dettes financières	22	1.021.158.130,07	825.012.376,48
Instruments financiers dérivés	12	35.660.929,24	25.157.468,41
Dettes d'impôt courant		-	-
Dettes commerciales	24	830.366.386,12	1.049.721.586,16
Dettes sociales	25	552.431.318,70	536.784.932,05
Subsides	26	571.182.713,35	605.763.175,85
Autres dettes	27	912.482.906,70	885.884.449,99
Sous-total passifs courants		4.018.566.822,03	4.068.598.976,80
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	16	-	-
Total des passifs		25.947.827.255,09	27.319.377.572,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		25.851.225.241,59	26.873.860.510,59

II. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

		2010	2011
	<u>Notes</u>		
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Chiffre d'affaires	28	1.557.069.203,80	1.585.946.543,73
Subsides d'exploitation	26	1.328.520.978,37	1.346.289.341,84
Production immobilisée		509.643.523,48	510.625.952,42
Autres produits d'exploitation	28	141.331.609,92	128.466.292,60
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		3.536.565.315,57	3.571.328.130,59
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises		- 197.749.019,34	- 229.692.093,20
Services et biens divers	28	- 1.170.442.051,22	- 1.223.510.437,26
Frais de personnel	29	- 2.171.420.501,46	- 2.111.251.839,03
Autres charges d'exploitation	28	- 1.463.876,95	- 64.596.627,91
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		- 3.541.075.448,97	- 3.629.050.997,40
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		- 4.510.133,40	- 57.722.866,81
Subsides en capital	26	600.703.342,35	704.554.604,75
Amortissements et pertes de valeur		- 778.124.903,41	- 862.207.740,58
Résultat d'exploitation		- 181.931.694,46	- 215.376.002,64
Produits financiers	30	303.574.578,15	314.875.261,94
Charges financières	30	- 452.870.544,52	- 505.762.451,43
Résultat financier - net		- 149.295.966,37	- 190.887.189,49
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		- 331.227.660,83	- 406.263.192,13
Charges d'impôt sur le résultat net	31	21.379.832,30	55.365.703,21
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		- 309.847.828,53	- 350.897.488,92
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net de la période généré par les activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 309.847.828,53	- 350.897.488,92
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net			
Ecart actuariel sur les engagements postérieurs à l'emploi	20	4.304.446,85	22.931.355,07
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	31	1.017.036,20	- 20.948.914,40
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		5.321.483,05	1.982.440,67
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Ecart de conversion		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	31	-	-
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		-	-
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		5.321.483,05	1.982.440,67
RESULTAT GLOBAL TOTAL		- 304.526.345,48	- 348.915.048,25

	2010	2011
Résultat net de l'exercice attribuable aux:		
Actionnaires	- 309.847.828,53	- 350.897.488,92
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
	- 309.847.828,53	- 350.897.488,92
Résultat global total de l'exercice attribuable aux:		
Actionnaires	- 304.526.345,48	- 348.915.048,25
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
	- 304.526.345,48	- 348.915.048,25

III. ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres revenant aux actionnaires du Groupe SNCB restreint					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Total		
	<u>Note</u>						
Exercice 2010							
Solde au 1^{er} janvier 2010	3.401.910.429,39	499.897.638,80	- 3.205.363.672,85	- 488.520.063,36	207.924.331,98	-	207.924.331,98
Résultat net 2010	-	-	-	- 309.847.828,53	- 309.847.828,53	-	- 309.847.828,53
Autres éléments du résultat global 2010	-	-	-	5.321.483,05	5.321.483,05	-	5.321.483,05
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres achetées	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres cédées	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre	-	-	125.000,00	-	- 125.000,00	-	- 125.000,00
Autres mouvements dans capitaux propres	125.000,00	-	-	-	125.000,00	-	125.000,00
Primes d'émission	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2010	¹⁸ 3.402.035.429,39	499.897.638,80	- 3.205.488.672,85	- 793.046.408,84	- 96.602.013,50	-	- 96.602.013,50
Exercice 2011							
Solde au 1^{er} janvier 2011	3.402.035.429,39	499.897.638,80	- 3.205.488.672,85	- 793.046.408,84	- 96.602.013,50	-	- 96.602.013,50
Résultat net 2011	-	-	-	- 350.897.488,92	- 350.897.488,92	-	- 350.897.488,92
Autres éléments du résultat global 2011	-	-	-	1.982.440,67	1.982.440,67	-	1.982.440,67
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres achetées	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres cédées	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements dans capitaux propres	501.329.808,80	-	501.329.808,80	-	-	-	-
Primes d'émission	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2011	¹⁸ 3.903.365.238,19	499.897.638,80	- 3.706.818.481,65	- 1.141.961.457,09	- 445.517.061,75	-	- 445.517.061,75

IV. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	2011
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	
Résultat net de l'exercice	- 350.897.488,92
Ajustements pour :	
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	820.909.533,20
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	49.867.799,04
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	76.894.101,86
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières	15.966.495,11
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	- 37.358.309,01
Pertes de valeur / (reprises de pertes de valeur) sur participations et créances liées	40.733.794,58
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	- 20.162.594,41
Provisions	33.535.566,03
Avantages au personnel	- 2.549.401,73
Prises en résultat des subsides en capital	- 707.732.905,19
Produits et charges d'intérêts, net	125.714.787,61
Charges d'impôt sur le résultat	- 55.444.327,08
Ecart de conversion	- 551.394,06
Trésorerie brute absorbée par les activités opérationnelles	- 11.074.342,97
Variation nette du besoin en fonds de roulement :	
Stocks	- 22.651.742,97
Créances commerciales et autres débiteurs	- 206.984.818,03
Dettes commerciales, sociales et autres dettes	116.467.143,28
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts	- 113.169.417,72
Impôts payés	-
TRESORERIE NETTE ABSORBEE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	- 124.243.760,69

2011

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	-	2.020.789.859,02
Acquisitions d'actifs financiers	-	74.737.969,99
Acquisitions de participations et créances liées	-	3.371.781,00
Subsides en capital reçus		1.861.571.906,05
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente		154.944.801,51
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers		436.870.741,43
Encaissements lors de cessions de participations et créances liées		18.694,00
Intérêts reçus		84.810.219,20
Dividendes reçus		7.012.506,14
TRESORERIE NETTE GENEREE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		446.329.258,32

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Augmentation des dettes financières		799.380.200,60
Remboursement des dettes financières (y compris contrat de location-financement)	-	830.060.468,35
Remboursements/ paiements nets des instruments financiers dérivés		54.234.358,78
Intérêts payés	-	216.168.776,47
Dividendes payés		-
TRESORERIE NETTE ABSORBEE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	192.614.685,44

(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES **129.470.812,19**

TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE **559.566.494,63**

Ecarts de conversion -

TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE **689.037.306,82**

V. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	15
Note 2 - Gestion du capital et des risques financiers	33
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	45
Note 4 - Impact de la transition aux IFRS	47
Note 5 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB restreint	51
Note 6 - Immobilisations incorporelles	52
Note 7 - Immobilisations corporelles	54
Note 8 - Immeubles de placement	57
Note 9 - Participations et créances liées	59
Note 10 - Créances commerciales et autres débiteurs	60
Note 11 - Contrats de construction	61
Note 12 - Instruments financiers dérivés	62
Note 13 - Autres actifs financiers	63
Note 14 - Stocks	64
Note 15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	65
Note 16 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	66
Note 17 - Regroupements d'entreprises	67
Note 18 - Capital, primes d'émission et actions propres	68
Note 19 - Réserves consolidées	69
Note 20 - Dettes pour avantages au personnel	70
Note 21 - Provisions	77
Note 22 - Dettes financières	78
Note 23 - Actifs / passifs d'impôts différés	80
Note 24 - Dettes commerciales	81
Note 25 - Dettes sociales	82
Note 26 - Subsidés	83
Note 27 - Autres dettes	85
Note 28 - Produits et charges d'exploitation	86

Note 29 - Frais de personnel	88
Note 30 - Produits et charges financiers	89
Note 31 - Charges d'impôt sur le résultat global	90
Note 32 - Passifs et actifs éventuels	91
Note 33 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	92
Note 34 - Opérations de financement alternatif	93
Note 35 - Droits et engagements	95
Note 36 - Informations relatives aux parties liées	96
Note 37 - Honoraires du commissaire	100
Note 38 - Evénements postérieurs à la clôture	101

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB restreint au 31 décembre 2011 ont été établis pour la première fois en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), à l'exception des normes suivantes :

- IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ;
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » ;
- IAS 31 « Participations dans des coentreprises » ;
- IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- Certaines informations selon les IFRS à fournir dans les notes aux comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2010, l'état du résultat global consolidé du Groupe SNCB restreint était uniquement préparé en conformité avec les règles comptables belges. Certaines règles d'évaluation antérieurement appliquées ont donc dû être adaptées pour se conformer aux IFRS. Les nouvelles règles d'évaluation ont été appliquées de manière uniforme à l'ensemble des périodes présentées dans ces états financiers consolidés. Les chiffres de l'exercice 2011, les chiffres comparatifs de l'exercice 2010 ainsi que l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 (date de transition) (chiffres non présentés) ont été retraités dans le respect de la norme IFRS 1 « Première application des IFRS ».

L'impact de la transition aux normes IFRS sur le résultat global total 2010 est expliqué dans la note 4.

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation:

- de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- de certains éléments de patrimoine sur la base de leur valeur actuelle: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée ;
- des autres éléments bilantaires à leur coût d'acquisition historique à l'exception de certaines réévaluations antérieurement actées dans les comptes belges et conservées dans les comptes IFRS ainsi que de certaines immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe SNCB restreint a opté pour l'application de IFRS 1.18 annexe D5, c'est-à-dire évaluation de la juste valeur à la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2010) et utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition (principalement du

matériel roulant ferroviaire, étant entendu que la même méthode de détermination de la juste valeur est appliquée par type de matériel roulant ferroviaire).

Il n'y a pas de norme déjà publiée par l'IASB, non encore obligatoire à la date de clôture, que le Groupe SNCB restreint a décidé d'appliquer de manière anticipée.

Un nouvel adoptant peut décider d'utiliser une ou plusieurs des exemptions permises par la norme IFRS 1. Ainsi le Groupe SNCB restreint a décidé d'utiliser les exemptions suivantes:

- l'évaluation de certaines immobilisations corporelles à la date de transition aux IFRS à leur juste valeur et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date ;
- l'utilisation de valeurs réévaluées (suite à des plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles actées antérieurement dans les comptes BGAAP) comme coût présumé ;
- la comptabilisation, à la date de transition aux IFRS, de tous les écarts actuariels cumulés suite à l'application rétrospective d'IAS 19 Avantages du personnel, en résultats reportés. Seuls les écarts actuariels à partir du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ;
- la désignation d'actifs financiers comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction des faits et des circonstances qui existent à la date de transition ;
- l'application des coûts d'emprunt relatifs aux seuls actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'incorporation dans le coût de l'actif est postérieure ou égale à la date de transition.

Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 a été préparé conformément aux normes IFRS. Dans les comptes selon les règles comptables belges, aucun tableau des flux de trésorerie n'a été fourni.

1.2 Consolidation

Le Groupe SNCB restreint est constitué de quatre sociétés, à savoir la SNCB Holding, Infrabel, SNCB et SNCB Logistics (« les quatre sociétés »).

Pour les besoins de la préparation des comptes consolidés du Groupe SNCB restreint, les quatre sociétés sont considérées comme sociétés maisons-mères. Les soldes et transactions intra-groupe entre les quatre sociétés sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupes non réalisés entre les quatre sociétés sont retraités.

Les transactions sous contrôle commun entre les quatre sociétés du Groupe SNCB restreint sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur.

Lors de la consolidation des quatre sociétés, les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans les quatre sociétés du Groupe SNCB restreint.

Les filiales que les quatre sociétés contrôlent, directement ou indirectement, sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition moins pertes de valeur éventuelles. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant de ses activités.

Les entités sur lesquelles les quatre sociétés exercent, directement ou indirectement, un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles les quatre sociétés exercent directement ou indirectement une influence notable sans en avoir le contrôle, sont également comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition moins les pertes de valeur éventuelles.

Vu que les quatre sociétés ci-dessus sont considérées en tant que maisons-mères, le Groupe SNCB restreint n'a pas comptabilisé de goodwill ou d'écarts de consolidation négatifs, ni de participations ne donnant pas le contrôle.

1.3 Opérations en devises étrangères

Les gains et pertes de change réalisés et les gains et pertes de change non réalisés sur actifs et passifs monétaires à la date de clôture de l'exercice sont reconnus dans le résultat net.

1.4 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe SNCB restreint ;
3. le Groupe SNCB restreint a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels:

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où

le Groupe SNCB restreint peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que: (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré de nouveaux avantages économiques importants en résultant.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorporel incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB restreint, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes:

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciel acquis de tiers	5 ans

Le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge à des fins de gestion de l'infrastructure ferroviaire est amorti sur une période de 99 ans.

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut:

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe SNCB restreint ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe SNCB restreint encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe SNCB restreint et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB restreint, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	30 à 50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	10 à 30 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	6 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants « mid-life » inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Wagons	30 ans
Révisions des wagons	9 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Engins maritimes	5 à 30 ans
Aménagements	Durée la plus courte des deux durées du contrat ou durée d'utilité du composant

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.6 Contrats de location

1.6.1 Contrats de location pour lesquels le Groupe SNCB restreint est le preneur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le Groupe SNCB restreint a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Groupe SNCB restreint comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.6.2 Contrats de location pour lesquels le Groupe SNCB restreint est le bailleur

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. Le bien est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts.

1.6.3 Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par le Groupe SNCB restreint

pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe SNCB restreint. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière consolidé, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties de ces opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

1.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour:

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après:

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.8 Participations et créances liées

Les filiales ainsi que les entités sur lesquelles les quatre sociétés du Groupe SNCB restreint exercent, directement ou indirectement, un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux (coentreprises), ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles les quatre sociétés du Groupe SNCB restreint exercent, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, ainsi que les créances liées à ces filiales, coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition moins les pertes de valeur éventuelles.

Une perte de valeur sur ces participations et créances liées est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Ces participations sont soumises à un test de perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective

que la participation ait pu subir une perte de valeur. La méthode préconisée est le modèle Capital Asset Pricing Model, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

1.9 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre:

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe SNCB restreint recevrait s'il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe SNCB restreint générerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est imputée sur les actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les pièces de rechange à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

1.11 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance et les produits acquis sont aussi classés sous cette rubrique.

1.12 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net.

Le Groupe SNCB restreint utilise des produits dérivés (IRS, IRCS, FRA, contrats de change à terme, caps, floors, collars, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. Le Groupe SNCB restreint ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Cependant, certaines opérations sur produits dérivés, bien que constituant des couvertures du point de vue économique, ne répondent pas aux critères stricts de la norme IAS 39 pour appliquer les principes d'une comptabilité de couverture. En cas d'opérations de couverture au sens de l'IAS 39, des règles particulières s'appliquent visant à comptabiliser dans le résultat net du même exercice les effets des opérations de couverture et ceux des opérations couvertes. Le Groupe SNCB restreint a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture.

1.13 Autres actifs financiers

Les placements financiers sont, à l'exception des produits dérivés et des actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net, initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction.

Ils sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué:

1. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net reprennent (a) les actifs financiers détenus à des fins de trading et (b) les actifs que le Groupe SNCB restreint a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale, dans la catégorie « à leur juste valeur avec impact sur le compte de résultats ». Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de trading, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant reconnues dans le résultat net.
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que les produits dérivés, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que le Groupe SNCB restreint a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.
3. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés à l'état de la situation financière au poste créances commerciales et autres créances à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
4. Les actifs disponibles à la vente constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que le Groupe SNCB restreint n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le résultat net.

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective qu'un événement défavorable s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

1.16 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants:

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.17 Capital, primes d'émission et actions propres

1.17.1 Actions ordinaires

Les actions ordinaires des quatre sociétés sont classées sous la rubrique capital. Le capital se compose de deux éléments:

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion d'une des quatre sociétés n'a pas encore réclamé la libération.

1.17.2 Actions propres

Les actions propres sont les actions d'une des quatre sociétés détenues par une ou plusieurs des quatre sociétés.

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les mouvements sur actions propres n'affectent pas l'état du résultat global.

1.18 Dettes pour avantages au personnel

1.18.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

1.18.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type « cotisations définies »: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe SNCB restreint à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe SNCB restreint n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies »: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe SNCB restreint a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la «méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB restreint.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Le Groupe SNCB restreint a opté pour la reconnaissance des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global.

1.18.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.18.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages de fin de contrat de travail sont des avantages payables suite à la décision du Groupe SNCB restreint de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe SNCB restreint. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque:

1. le Groupe SNCB restreint a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe SNCB restreint a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe SNCB restreint a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe SNCB restreint comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe SNCB restreint a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par:

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.20 Dettes financières

Les dettes financières sont évaluées initialement à la juste valeur, diminuées, pour les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction relatifs à l'émission de la dette.

Ultérieurement, les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec amortissements des primes d'émission ou de remboursement via le résultat net.

1.21 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.22 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.24 Subsidés

Les subsidés d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital ».

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

1.25 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe SNCB restreint doit payer à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés par leur actionnaire. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

1.26 Produits et charges d'exploitation

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultat net au fur et à mesure de ces prestations.

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultat net lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les dotations d'exploitation reçues de l'Etat en compensation de l'exécution des missions de service public qui incombent au Groupe SNCB restreint sont enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'exercice concerné par les prestations. Les revenus de location des immeubles de placement et des concessions dans les gares sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.27 Produits et charges financiers

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe SNCB restreint acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe SNCB restreint en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

1.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital et des risques financiers

2.1 Gestion du capital

La politique du Groupe SNCB restreint en matière de gestion du capital consiste à maintenir une structure financière qui lui permet d'assurer son développement et ainsi continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. Le Groupe SNCB restreint a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future. A cette fin, le Groupe SNCB restreint surveille de près son niveau d'endettement net.

Par endettement net, le Groupe SNCB restreint entend:

- 1) Solde de valeur nominale des dettes et créances auprès d'une institution financière ou traitées sur le marché des capitaux.
- 2) Moins le solde des opérations back-to-back telles que décrites dans l'Arrêté Royal du 30 décembre 2004 - Annexe 4 du Moniteur Belge du 31/12/2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2011 et 2010:

	EUR
Endettement net au 31 décembre 2011	3.071.981.242,67
Endettement net au 31 décembre 2010	3.069.197.284,39
Variation de l'endettement net	2.783.958,28

2.2 Gestion des risques financiers

Gestion de l'endettement

Par endettement, il faut entendre non seulement les dettes enregistrées à l'état de la situation financière (emprunts et leasings financiers), mais également les engagements hors bilan en matière de locations à long terme.

Points principaux de la gestion de l'endettement:

La gestion de l'endettement requiert que la dette soit contractée dans la mesure du possible sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie:

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement.
- La dette nette à long terme du Groupe SNCB restreint doit être contractée pour 2/3 en emprunts à taux fixe et pour 1/3 en emprunts à taux flottant.

- La durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe SNCB restreint est fixée à 5 ans minimum.
- L'échéancier de l'endettement est étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- Les emprunts bancaires (à plus d'un an) ne peuvent être conclus qu'après demande de prix auprès de trois banques.
- Tout recours au marché public belge ou international des capitaux doit être précédé d'une demande de prix auprès de trois intermédiaires financiers au moins.
- Les transactions de leasing et de renting peuvent être conclues en fonction des opportunités présentées et pour autant qu'elles soient au préalable approuvées par le Conseil d'Administration de la SNCB-Holding.
- Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit immédiatement et entièrement être couverte en Euro pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

Gestion de la trésorerie

Par gestion de trésorerie, il y a lieu d'entendre la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) de la SNCB Holding, de ses filiales et de celle qu'elle gère au nom et pour le compte d'Infrabel, de la SNCB, de la SNCB Logistics et éventuellement de leurs filiales. Les conditions de rémunération des prêts ou emprunts à court terme au bénéfice ou à charge des entités du périmètre de centralisation sont celles prévalant sur le marché (at arm's length).

Points principaux de la gestion de la trésorerie:

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés, aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length), de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie après déduction des placements nécessaires auprès de filiales ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en Euro pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts, sauf si le placement (en devises) concerne lui-même la couverture de risques de change dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme.
- Pour financer des déficits de trésorerie, la SNCB Holding a en premier lieu recours aux surplus de trésorerie d'Infrabel, de la SNCB, de la SNCB Logistics et éventuellement de leurs filiales, ceci toujours aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length).
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Groupe SNCB restreint a recours à des lignes de crédit (confirmées, non-confirmées et dites « evergreen ») et émet des billets de trésorerie en Euro ou des instruments similaires à court terme par appel d'offres auprès de trois institutions bancaires au moins.
- Pour les risques de change générés dans le cadre de l'exploitation et des investissements pour autant qu'il s'agisse de montants supérieurs à 1 million EUR, il faut, dans la mesure du possible, assurer la couverture

comme précisé ci-après et ce, en fonction des conditions du marché et du taux de change utilisé au moment de la décision d'acquisition ou de fixation de prix.

- Les risques de change relatifs aux dépenses d'investissement doivent être couverts à 100% indépendamment de l'échéance.
- Les risques de change relatifs aux recettes et aux dépenses d'exploitation doivent être couverts à 100% pour l'exercice en cours et l'exercice suivant.

Opérations sur produits dérivés

Par produits dérivés, on entend les swaps, forward rate agreements, options, contrats de change à terme et futures ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie (e.a. gasoil pour traction diesel et électricité pour traction) ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés:

- Toute opération sur produits dérivés est soumise au respect des prescriptions en matière de gestion de l'endettement et de gestion de la trésorerie.
- Toute opération sur produits dérivés est conclue dans un but de couverture parfaite, c'est-à-dire en EUR (taux d'intérêt fixe ou flottant). Elle doit à tout moment pouvoir être adossée à une opération d'emprunt ou de placement existante.
- Lors de nouvelles couvertures, seules des références en EUR peuvent être utilisées comme taux d'intérêt de référence. Comme taux d'intérêt de référence pour le court terme, on ne peut utiliser des références autres qu'à court terme et de préférence l'Euribor 1Y pour autant que le surcoût y afférent (vis-à-vis de l'Euribor 1M, 3M et 6M) puisse être justifié.
- Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.
- Pour les transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties au moins.

2.2.1 Risque de marché: risque de change

Le Groupe SNCB restreint est exposée au risque de change découlant des opérations d'endettement en devises.

Toute opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont en USD et JPY, mais le Groupe SNCB restreint n'est pas exposée au risque de change.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2010				Total
	EUR	USD	JPY	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	2.293.267.934,19	255,27	-	290,49	2.293.268.479,95
Instruments financiers dérivés	63.233.813,97	259.103.507,61	- 10.740.448,07	-	311.596.873,51
Autres actifs financiers	1.370.471.871,02	967.079.011,49	33.598.020,97	-	2.371.148.903,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559.372.828,57	186.996,12	43,00	7.157,03	559.567.024,72
Total actifs financiers	4.286.346.447,75	1.226.369.770,49	22.857.615,90	7.447,52	5.535.581.281,66
Passifs financiers					
Dettes financières	3.844.443.886,54	1.506.405.267,73	-	156.697,59	5.351.005.851,86
Instruments financiers dérivés	526.334.705,14	- 245.619.345,20	24.236.012,16	-	304.951.372,10
Dettes commerciales	830.148.022,82	13.796,40	11.104,63	193.462,27	830.366.386,12
Autres dettes	883.844.576,59	73.848,27	- 35.719,11	-	883.882.705,75
Total passifs financiers	6.084.771.191,09	1.260.873.567,20	24.211.397,68	350.159,86	7.370.206.315,83
Écart de couverture	- 1.798.424.743,34	- 34.503.796,71	- 1.353.781,78	- 342.712,34	- 1.834.625.034,17

	31/12/2011				Total
	EUR	USD	JPY	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	2.349.710.130,65	39.600.442,06	-	-	2.389.310.572,71
Instruments financiers dérivés	144.013.797,91	169.039.943,25	- 11.594.461,72	-	301.459.279,44
Autres actifs financiers	1.124.301.978,88	913.534.817,82	34.888.157,63	-	2.072.724.954,33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	693.036.155,97	-	-	1.215,25	693.037.371,22
Total actifs financiers	4.311.062.063,41	1.122.175.203,13	23.293.695,91	1.215,25	5.456.532.177,70
Passifs financiers					
Dettes financières	3.979.082.788,77	1.429.585.230,43	-	-	5.408.668.019,20
Instruments financiers dérivés	713.681.893,04	- 316.548.115,69	25.465.209,20	-	422.598.986,55
Dettes commerciales	1.048.116.206,36	1.387.177,65	-	218.202,15	1.049.721.586,16
Autres dettes	660.309.623,39	86.052,13	-	- 61.775,41	660.333.900,11
Total passifs financiers	6.401.190.511,56	1.114.510.344,52	25.465.209,20	156.426,74	7.541.322.492,02
Écart de couverture	- 2.090.128.448,15	7.664.858,61	- 2.171.513,29	- 155.211,49	- 2.084.790.314,32

b. Dérivés de change

	31/12/2010		31/12/2011	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées :				
USD	77.969.637,70	74.457.377,67	69.460.119,32	66.411.623,77
JPY	34.976.460,23	29.471.544,71	37.059.670,92	31.836.327,34
Autres	-	-	-	-
Devises achetées - Total	112.946.097,93	103.928.922,38	106.519.790,24	98.247.951,11
Devises vendues :				
USD	580.838.932,96	484.637.150,09	555.048.178,26	406.219.144,37
JPY	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Devises vendues - Total	580.838.932,96	484.637.150,09	555.048.178,26	406.219.144,37
Options :				
USD	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Options - Total	-	-	-	-

Les dérivés sont conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif.

c. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation du Groupe SNCB restreint à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change des USD et JPY (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2010		
USD + 10%	-	3.833.755,19
USD - 10%		3.136.708,79
JPY + 10%	-	150.420,20
JPY - 10%		123.071,08
2011		
USD + 10%		851.650,96
USD - 10%	-	696.805,33
JPY + 10%	-	241.279,25
JPY - 10%		197.410,30

2.2.2 Risque de marché: risque de taux d'intérêt

a. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon les normes IFRS, à savoir le type de taux du financement à l'origine (dettes et créances), non compris les dérivés conclus par la suite.

Les principales expositions en taux d'intérêt résultent, pour le Groupe SNCB restreint, en des financements en EUR et en USD. Au 31 décembre 2011, environ 46% (2010 = 61%) de la dette brute du Groupe SNCB restreint était à taux variable et 54% à taux fixe (2010 = 39%). Les excédents de trésorerie du Groupe SNCB restreint sont investis à court (long) terme, au taux variable (fixe).

	Valeur comptable 31/12/2010	Valeur comptable 31/12/2011
Taux fixe		
Actifs financiers	1.403.747.093,10	1.353.977.709,46
Créances commerciales et autres débiteurs	177.370.142,26	197.825.925,06
Autres actifs financiers	1.226.226.950,84	1.156.151.784,40
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150.000,00	-
Passifs financiers	2.586.159.866,43	2.966.287.579,38
Dettes financières	2.586.159.866,43	2.964.266.097,27
Dettes commerciales	-	-
Autres dettes	-	2.021.482,11
Total taux fixe	- 1.182.412.773,33 -	- 1.612.309.869,92
Taux variable		
Actifs financiers	1.542.871.945,32	1.489.007.032,99
Créances commerciales et autres débiteurs	67.508.987,04	97.085.435,90
Autres actifs financiers	1.050.776.134,72	814.899.668,94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	424.586.823,56	577.021.928,15
Passifs financiers	3.375.253.508,31	2.870.686.196,52
Dettes financières	2.709.245.660,59	2.365.385.475,28
Dettes commerciales	-	-
Autres dettes	666.007.847,72	505.300.721,24
Total taux variable	- 1.832.381.562,99 -	- 1.381.679.163,53
Total	- 3.014.794.336,32 -	- 2.993.989.033,45

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash flow

Une variation de 1% à la hausse sur les taux d'intérêt variables (dérivés inclus) entraînerait une hausse de 615.356,93 EUR de la charge financière du Groupe SNCB restreint en 2011, par rapport à 1.293.847,17 EUR en 2010.

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que les instruments dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation du Groupe SNCB restreint à la date de clôture. Une augmentation de 1% entraîne une variation de juste valeur de 141.253.063,47 EUR (155.220.753,86 EUR) au 31 décembre 2011 (2010).

2.2.3 Risque de crédit

Le Groupe SNCB restreint est exposée au risque de crédit sur ses créances commerciales et financières.

Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent être effectués en capital à risque. Les placements sont soumis à des critères stricts de rating minimum des contreparties, en fonction de la durée du placement. Le Groupe SNCB restreint a également fixé des montants maximum par contrepartie. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa, ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe SNCB restreint, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie. Au cas où le rating d'une banque descendrait sous BBB+/Baa, les contrats avec cette banque doivent être transférés à une autre banque bénéficiant d'un rating plus élevé. Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ».

Balance âgée des actifs financiers

	Valeur nette comptable	Non échus	Actifs NON dépréciés						Actifs dépréciés
			Echus à la date de clôture						
			depuis 0-1 mois	depuis 1-3 mois	depuis 3-6 mois	depuis 6-12 mois	depuis 1-2 ans	depuis plus de 2 ans	
31 décembre 2010									
Créances commerciales et autres débiteurs	2.293.268.479,95	1.904.880.998,16	10.772.822,09	3.818.373,96	2.684.407,72	399.745.686,12	- 27.020.594,92	- 2.039.880,49	426.667,31
Instruments financiers dérivés	311.596.873,51	311.596.873,51	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	2.371.148.903,48	2.371.148.903,48	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559.567.024,72	559.567.024,72	-	-	-	-	-	-	-
Total	5.535.581.281,66	5.147.193.799,87	10.772.822,09	3.818.373,96	2.684.407,72	399.745.686,12	- 27.020.594,92	- 2.039.880,49	426.667,31
31 décembre 2011									
Créances commerciales et autres débiteurs	2.389.310.572,71	1.886.612.913,57	9.224.786,30	290.691.491,08	322.885.755,32	-167.793.229,58	41.163.479,14	7.627.138,34	-1.101.761,46
Instruments financiers dérivés	301.459.279,44	301.459.279,44	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	2.072.724.954,33	2.072.724.954,33	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	693.035.138,90	693.035.138,90	-	-	-	-	-	-	-
Total	5.456.529.945,38	4.953.832.286,24	9.224.786,30	290.691.491,08	322.885.755,32	-167.793.229,58	41.163.479,14	7.627.138,34	-1.101.761,46

Les titres et dépôts dans lesquels le Groupe SNCB restreint a investi ont les ratings suivants: (Standard & Poor's)

Rating	31/12/2010			
	Corporate	Etatiques	Financier	Total
Non courant				
AAA	-	-	176.464.666,35	176.464.666,35
AA+	-	689.736.880,55	27.384.426,14	717.121.306,69
AA	-	-	172.012.352,10	172.012.352,10
AA-	-	-	625.384.874,36	625.384.874,36
A+	-	35.002.678,39	110.074.279,09	145.076.957,48
A	-	-	-	-
A-	-	-	15.478.283,76	15.478.283,76
BBB+	-	-	-	-
BBB	-	-	-	-
BBB-	-	-	-	-
CCC	-	-	38.741,77	38.741,77
NR	35.199.825,23	-	-	35.199.825,23
	35.199.825,23	724.739.558,94	1.126.837.623,57	1.886.777.007,74
Courant				
A-1+	-	560.030.025,01	-	560.030.025,01
A-1	-	-	125.030.000,00	125.030.000,00
A-2	-	-	-	-
A-3	-	-	-	-
NR	24.366.238,61	24.991.572,36	80.395.065,40	129.752.876,37
	24.366.238,61	585.021.597,37	205.425.065,40	814.812.901,38
Total	59.566.063,84	1.309.761.156,31	1.332.262.688,97	2.701.589.909,12

Rating	31/12/2011			Total
	Corporate	Etatiques	Financier	
Non courant				
AAA	-	-	204.453.354,01	204.453.354,01
AA+	-	-	-	-
AA	-	609.760.493,93	-	609.760.493,93
AA-	-	-	255.533.002,12	255.533.002,12
A+	-	34.888.157,63	539.312.508,58	574.200.666,21
A	-	-	41.612.870,77	41.612.870,77
A-	1.612,59	-	16.899.533,74	16.901.146,33
BBB+	-	-	-	-
BBB	-	-	-	-
BBB-	-	-	-	-
CCC	-	-	29.831,48	29.831,48
NR	40.403.670,95	-	-	40.403.670,95
	40.405.283,54	644.648.651,56	1.057.841.100,70	1.742.895.035,80
Courant				
A-1+	-	177.485.959,81	99.789.374,55	277.275.334,36
A-1	27.937.000,00	-	-	27.937.000,00
A-2	-	-	95.995.000,00	95.995.000,00
A-3	-	-	-	-
NR	54.043.668,97	198.613.813,10	151.313.529,26	403.971.011,33
	81.980.668,97	376.099.772,91	347.097.903,81	805.178.345,69
Total	122.385.952,51	1.020.748.424,47	1.404.939.004,51	2.548.073.381,49

Les zones géographiques dans lesquelles le Groupe SNCB restreint a investi se répartissent comme suit:

Zone	31/12/2010	31/12/2011
Belgique	4.088.408.858,59	4.087.623.396,29
Eurozone	248.108.089,42	314.499.311,70
Autres Europe	1.014.686.351,35	862.735.461,07
Etats Unis	131.836.227,79	134.129.805,77
Autres	52.541.754,51	57.541.970,55
Total	5.535.581.281,66	5.456.529.945,38

2.2.4 Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, le Groupe SNCB restreint tient compte de l'évolution prévue des cash-flows futurs dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.

Le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. Ainsi, selon la politique financière du Groupe SNCB restreint, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux actifs et passifs financiers. Les flux contractuels non actualisés sur l'en-cours des actifs et passifs financiers par date de maturité et par nature sont les suivants:

	Valeur comptable	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
* Y compris intérêts							
31 décembre 2010							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	133.654.795,31	714.601.709,69	16.571.000,00	30.035.000,00	33.928.228,39	101.784.685,16	532.282.796,14
Instruments financiers dérivés	311.596.873,41	666.307.675,26	63.233.813,97	344.021.515,37	259.052.345,92	-	-
Autres actifs financiers	2.276.996.240,63	3.699.051.927,20	601.456.243,63	74.815.814,80	186.388.702,86	550.758.486,97	2.285.632.678,94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	402.522.345,10	402.891.946,93	402.891.946,93	-	-	-	-
Total des actifs financiers	3.124.770.254,45	5.482.853.259,08	1.084.153.004,53	448.872.330,17	479.369.277,17	652.543.172,13	2.817.915.475,08
Passifs financiers							
Dettes financières	5.351.005.851,86	7.225.839.982,41	845.150.475,99	180.024.781,24	597.882.858,15	1.539.699.001,53	4.063.082.865,50
Instruments financiers dérivés	304.951.372,10	437.379.068,97	20.056.329,49	42.274.751,06	22.370.968,01	103.936.456,74	248.740.563,67
Dettes commerciales	830.366.386,12	828.073.004,84	518.583.419,12	301.578.546,50	6.302,58	7.904.736,64	-
Autres dettes	883.882.705,75	893.887.959,72	303.503.926,45	375.153.169,33	211.793.353,70	1.588.035,45	1.849.474,79
Total des passifs financiers	7.370.206.315,83	9.385.180.015,94	1.687.294.151,05	899.031.248,13	832.053.482,44	1.653.128.230,36	4.313.672.903,96
Total	-4.245.436.061,38	-3.902.326.756,86	- 603.141.146,52	-450.158.917,96	-352.684.205,27	- 1.000.585.058,23	- 1.495.757.428,88
31 décembre 2011							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	159.708.554,37	680.673.490,29	16.571.000,00	30.035.000,00	33.928.228,38	101.784.685,16	498.354.576,75
Instruments financiers dérivés	292.100.138,18	519.760.796,24	135.063.378,44	216.992.889,35	167.704.528,45	-	-
Autres actifs financiers	1.973.184.226,04	3.277.689.601,03	405.990.546,87	14.130.298,06	167.873.462,30	476.969.058,69	2.212.726.235,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	278.517.711,04	279.008.254,35	279.008.254,35	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2.703.510.629,63	4.757.132.141,91	836.633.179,66	261.158.187,41	369.506.219,13	578.753.743,85	2.711.080.811,86
Passifs financiers							
Dettes financières	5.408.668.019,20	7.103.334.175,95	541.957.612,15	384.174.230,64	327.320.967,18	1.682.023.569,96	4.167.857.796,02
Instruments financiers dérivés	422.598.986,55	559.242.302,50	1.443.777,50	36.508.303,87	48.629.153,51	210.427.567,35	262.233.500,27
Dettes commerciales	1.049.721.586,16	1.051.298.968,68	828.845.370,36	218.305.110,55	5.677,19	4.142.810,58	0,00
Autres dettes	660.333.900,11	660.413.953,22	250.774.351,50	237.403.568,44	166.749.593,15	3.649.933,58	1.836.506,56
Total des passifs financiers	7.541.322.492,02	9.374.289.400,35	1.623.021.111,51	876.391.213,49	542.705.391,03	1.900.243.881,47	4.431.927.802,85
Total	-4.837.811.862,39	-4.617.157.258,44	- 786.387.931,85	-615.233.026,08	-173.199.171,90	- 1.321.490.137,62	- 1.720.846.990,99

2.2.5 Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante:

Niveau 1: des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,

Niveau 2: des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),

Niveau 3: des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	31/12/2010		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	-	636.630.729,50	-
Titres à revenu fixe	52.201.161,93	145.848.834,89	-
Instruments financiers dérivés	-	348.949.666,93	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	57.037.270,37	-
Autres	-	813.867,02	-
Total	52.201.161,93	1.189.280.368,71	-
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	-	1.210.921.412,29	-
Instruments financiers dérivés	-	304.951.372,10	-
Autres	-	-	-
Total	-	1.515.872.784,39	-
	31/12/2011		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	-	588.702.908,02	-
Titres à revenu fixe	51.716.698,93	164.819.233,25	-
Instruments financiers dérivés	-	346.038.290,13	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	57.078.520,62	-
Autres	-	1.203.370,93	-
Total	51.716.698,93	1.157.842.322,95	-
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	-	1.109.871.447,40	-
Instruments financiers dérivés	-	422.598.986,55	-
Autres	-	80.053,11	-
Total	-	1.532.550.487,06	-

Pour estimer la juste valeur des instruments financiers, les hypothèses et méthodes retenues sont:

- pour les participations dans des sociétés et les placements cotés en bourse: leur valeur de cotation ;
- pour les participations dans des sociétés non cotées: estimation par référence à des transactions de ventes récentes de ces sociétés non cotées et, en l'absence de telles transactions, sur la base de différentes techniques d'évaluation, comme l'actualisation des flux de trésorerie futurs et la méthode des multiples ;
- pour les créances commerciales et les autres actifs circulants: juste valeur compte tenu de leur échéance ;
- pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie: juste valeur compte tenu de leur échéance.

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes sur base des règles d'évaluation décrites dans la note 1 amène le Groupe SNCB restreint à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe SNCB restreint estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants:

3.1 Pertes de valeur sur actifs

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, au titre de juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, de la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe SNCB restreint sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture. Le Groupe SNCB restreint utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour différents actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas été négociés sur un marché actif.

Nous nous référons à la note 2.2.2.b pour une analyse de la sensibilité.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe SNCB restreint détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses

principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB restreint (voir informations complémentaires reprises dans la note 20).

Une diminution (augmentation) de 1% du taux d'actualisation déterminé par le Groupe SNCB restreint, entraînerait une augmentation (respectivement diminution) de 61.691.343,08 EUR (respectivement 53.722.427,61 EUR) de la dette.

3.4 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel roulant ferroviaire, de l'infrastructure ferroviaire et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe SNCB restreint. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe SNCB restreint, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de leasing). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.5. Cependant la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.5 Impôts différés: recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe SNCB restreint à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB restreint intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe SNCB restreint s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

Note 4 - Impact de la transition aux IFRS

L'état consolidé du résultat global du Groupe SNCB restreint au 31 décembre 2011 a été établi pour la première fois sous le référentiel IFRS. Jusqu'au 31 décembre 2010, cet état consolidé du résultat global du Groupe SNCB restreint était uniquement préparé en conformité avec les règles légales et réglementaires applicables en Belgique (Belgian GAAP). Les nouvelles règles d'évaluation IFRS ont été appliquées de manière uniforme aux chiffres de l'exercice 2011, aux chiffres comparatifs de l'exercice 2010, ainsi qu'à l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 (date de transition) conformément à la norme IFRS 1 « Première application des IFRS ».

Notons que l'impact de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres d'ouverture consolidés au 1^{er} janvier 2010, l'état du résultat global consolidé 2010 et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010, est diminué par le fait que le Groupe SNCB restreint a progressivement, depuis le 1^{er} janvier 2008, aligné ses règles d'évaluation Belgian GAAP sur les règles IFRS. Cet impact est détaillé dans le tableau suivant:

	Retraitements	Résultat global 2010
Comptes selon les Belgian GAAP		- 47.350.033,75
Immobilisations incorporelles et corporelles et opérations de financement alternatif	4.1	- 69.210.381,02
Instruments financiers	4.2	- 81.501.760,60
Provisions	4.3	- 137.880.831,10
Avantages au personnel	4.4	12.417.702,00
Impôts différés	4.5	22.432.757,48
Autres retraitements	4.6	- 3.433.798,49
Total retraitements IFRS		- 257.176.311,73
Comptes selon les IFRS		- 304.526.345,48

4.1 Immobilisations corporelles, incorporelles et opérations de financement alternatif

Comme décrit dans la note 34, le Groupe SNCB restreint a conclu des opérations de financement alternatif avec des Trusts étrangers. Des immobilisations corporelles (essentiellement du matériel roulant) liées à certaines des opérations (sale-and-rent-back,...) qui n'étaient pas ou seulement partiellement comptabilisées à l'état de la situation financière dans les comptes Belgian GAAP ont été comptabilisées à leur juste valeur à la date de transition vers les IFRS dans les comptes IFRS suite à l'application de SIC 27 - Evaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location.

Les subsides en capital liés à ces immobilisations qui ont été décomptabilisés dans les comptes Belgian GAAP lors de la conclusion des opérations de financement alternatif ont également été comptabilisés dans les comptes IFRS au 1^{er} janvier 2010.

Ces immobilisations corporelles ainsi que d'autres immobilisations corporelles (également essentiellement du matériel roulant) ont été évaluées à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2010 (application de IFRS 1.18 annexe D5, c'est-à-dire évaluation à la juste valeur à la date de transition aux IFRS et utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à la date de transition).

Dans le cadre de l'alignement des règles Belgian GAAP vers les règles IFRS, le Groupe SNCB restreint a appliqué l'approche par composants pour une grande partie de ces immobilisations corporelles avant la date de transition aux IFRS. Dans l'état de la situation financière selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010 l'approche par composants est appliquée à toutes les immobilisations corporelles.

Les frais de recherche activés dans le cadre des logiciels développés en interne qui étaient activés en tant qu'actifs incorporels dans les comptes Belgian GAAP sont désactivés dans les comptes IFRS au 1^{er} janvier 2010. Les subsides liés à ces actifs incorporels sont également décomptabilisés à cette date dans les comptes IFRS.

A partir de l'exercice 2010, le Groupe SNCB restreint a presque entièrement aligné les règles Belgian GAAP aux règles IFRS en ce qui concerne l'évaluation de ses immobilisations corporelles, incorporelles et en ce qui concerne la comptabilisation des opérations de financement alternatif, à l'exception de la comptabilisation de certains instruments financiers (comme décrit dans la note 4.2), ainsi que de la comptabilisation de produits perçus lors de la restructuration de certaines de ces opérations de financement alternatif. Selon les règles comptables belges, le Groupe SNCB restreint étale ce produit dans le temps, tandis que selon les IFRS ce produit est comptabilisé en tant que résultat lors de la conclusion de l'opération.

Les retraitements relatifs aux immobilisations et opérations de financement ont un impact négatif de 69.210.381,02 EUR sur le résultat global de 2010.

4.2 Instruments financiers

Selon les IFRS les produits financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2010, tandis qu'une provision relative à certains produits financiers dérivés est reconnue dans les comptes Belgian GAAP au 31 décembre 2009.

Selon SIC 27, certains placements et dettes dans le cadre des opérations de financement alternatif ont été reconnus au 1^{er} janvier 2010 dans les comptes IFRS ainsi que dans les comptes Belgian GAAP. Le Groupe SNCB restreint a choisi l'option de juste valeur pour certains de ces placements et dettes au 1^{er} janvier 2010 dans les comptes IFRS, tandis qu'ils sont comptabilisés au coût amorti dans les comptes Belgian GAAP à cette date.

Dans le cadre de l'alignement des comptes Belgian GAAP vers les IFRS, tous les ajustements aux règles IFRS concernant les instruments financiers sont comptabilisés dans les comptes Belgian GAAP à partir de l'exercice 2010, à l'exception des ajustements juste valeur positifs des instruments financiers, des placements et des dettes uniquement comptabilisés dans les comptes IFRS. L'impact de ce retraitement sur le résultat global s'élève à 81.501.760,60 EUR (négatif) en 2010.

4.3 Provisions

Certaines provisions comptabilisées dans les comptes Belgian GAAP ne sont pas permises selon les règles IFRS. Il s'agit en particulier de la provision pour restructuration de la filiale SNCB Logistics SA au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010.

Selon les IFRS, les provisions à long terme sont actualisées, tandis qu'une provision à long terme est comptabilisée à sa valeur nominale dans les comptes Belgian Gaap au 1^{er} janvier 2010.

Les retraitements relatifs aux provisions ont un impact négatif de 137.880.831,10 EUR sur le résultat global de 2010.

4.4 Avantages au personnel

Les retraitements relatifs aux avantages au personnel sont principalement liés à la dette pour cotisations patronales pour la Caisse de Solidarité Sociale sur les pensions du personnel statutaire, modifiée dans les comptes IFRS au 1^{er} janvier 2010 suite au calcul conforme à IAS 19. Cette méthode de calcul est également appliquée dans les comptes Belgian GAAP au 31 décembre 2010. L'impact de ce retraitement sur le résultat global s'élève à 12.417.702,00 EUR (positif) en 2010.

4.5 Impôts différés

Un actif d'impôts différés, calculé sur les différences temporelles qui comprennent essentiellement les ajustements juste valeur positifs des instruments financiers, certaines dettes pour avantages au personnel et les pertes fiscales récupérables, est comptabilisé dans les comptes IFRS au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes Belgian GAAP au 31 décembre 2009 et 2010. Un produit d'impôts différés de 22.432.757,48 EUR a été comptabilisé dans les comptes selon les IFRS en 2010.

4.6 **Autres retraitements**

Les autres retraitements au 1^{er} janvier 2010 proviennent essentiellement des créances sur les pouvoirs publics relatives aux subsides à recevoir dans le cadre des contrats de préfinancement « Tekort TGV » (impact négatif de 4.089.979,80 EUR sur le résultat global de 2010) et de la comptabilisation de certains baux emphytéotiques en tant que propriétaire et emphytéote qui constituent des contrats de location-financement selon IAS 17 (impact positif de 597.844,28 EUR sur le résultat global de 2010).

Note 5 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB restreint

Les articles 92 et 93 du contrat de gestion liant la SNCB Holding à l'Etat imposent et régissent l'établissement d'états financiers consolidés restreints, comprenant uniquement la SNCB Holding, Infrabel et la SNCB.

Un cas particulier concerne l'activité Cargo, qui était déployée antérieurement au sein de la SNCB, mais qui a été filialisée au 1^{er} février 2011 au travers de la société SNCB Logistics. L'importance économique et stratégique significative que revêt cette activité, ainsi que les risques inhérents à celle-ci, ont conduit à intégrer SNCB Logistics dans le périmètre de consolidation restreint.

Note 6 - Immobilisations incorporelles

6.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2010	31/12/2011
Goodwill	-	-
Immobilisations Incorporelles - autres - développées en interne	210.179.552,90	224.482.527,51
Immobilisations Incorporelles - autres - acquises de tiers	1.419.789.210,20	1.469.420.513,66
Valeur comptable nette au 31 décembre	1.629.968.763,10	1.693.903.041,17

Soit :

	31/12/2010	31/12/2011
Droit exploitation du réseau octroyé par l'Etat	1.277.575.757,57	1.263.838.383,83
Autres immobilisations incorporelles subsidiées	333.683.813,13	404.158.551,86
Autres immobilisations incorporelles non subsidiées	18.709.192,40	25.906.105,48
Valeur comptable nette au 31 décembre	1.629.968.763,10	1.693.903.041,17

	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2010						
Valeur d'acquisition	148.515.985,72	58.887.625,25	207.403.610,97	44.459.758,88	1.428.373.256,63	1.472.833.015,51
Amortissements cumulés	- 27.612.208,16	- 29.997.031,33	- 57.609.239,49	- 4.591.986,32	- 68.686.868,69	- 73.278.855,01
Pertes de valeur cumulées	-	-	-	- 8.503,50	-	- 8.503,50
Valeur comptable nette au 1er janvier 2010	120.903.777,56	28.890.593,92	149.794.371,48	39.859.269,06	1.359.686.387,94	1.399.545.657,00
Au 31 décembre 2010						
Valeur d'acquisition	225.670.505,05	57.305.925,57	282.976.430,62	82.817.853,60	1.432.183.376,98	1.515.001.230,58
Amortissements cumulés	- 37.032.757,39	- 35.764.120,33	- 72.796.877,72	- 12.779.274,45	- 82.424.242,43	- 95.203.516,88
Pertes de valeur cumulées	-	-	-	- 8.503,50	-	- 8.503,50
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	188.637.747,66	21.541.805,24	210.179.552,90	70.030.075,65	1.349.759.134,55	1.419.789.210,20
Au 31 décembre 2011						
Valeur d'acquisition	284.371.251,01	-	284.371.251,01	165.562.124,22	1.445.646.651,67	1.611.208.775,89
Amortissements cumulés	- 59.888.723,50	-	- 59.888.723,50	- 45.618.142,56	- 96.161.616,17	- 141.779.758,73
Pertes de valeur cumulées	-	-	-	- 8.503,50	-	- 8.503,50
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	224.482.527,51	-	224.482.527,51	119.935.478,16	1.349.485.035,50	1.469.420.513,66

Le Groupe SNCB restreint ne détient pas d'immobilisations incorporelles - goodwill ni d'immobilisations incorporelles en location-financement.

6.2 Autres informations relatives aux immobilisations incorporelles

Valeur comptable des immobilisations incorporelles	31/12/2010	31/12/2011
Dont la propriété est		
soumise à restriction	-	-
donnée en nantissement de dettes	-	-
Total	-	-

Valeur comptable des immobilisations incorporelles	31/12/2010	31/12/2011
Acquises grâce à des subsides publics		
Logiciels développés en interne	188.577.528,86	222.577.830,46
Autres immobilisations développées en interne	12.303.175,61	-
Logiciels acquis de tiers	68.364.654,45	101.983.073,06
Autres immobilisations acquises de tiers	64.438.454,21	79.597.648,34
Total	333.683.813,13	404.158.551,86

Note 7 - Immobilisations corporelles

7.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2010							
Valeur d'acquisition	285.221.028,84	1.817.059.441,22	11.789.168.048,50	5.308.807.908,79	1.259.524.556,53	4.093.021.613,34	24.552.802.597,22
Amortissements cumulés	-	646.291.102,06	4.355.776.746,21	2.308.537.847,18	733.854.094,90	-	8.044.459.790,35
Pertes de valeur cumulées	1.099,46	1.786.130,95	9.604.754,68	2.515.123,20	6.071.105,66	-	19.978.213,95
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2010	285.219.929,38	1.168.982.208,21	7.423.786.547,61	2.997.754.938,41	519.599.355,97	4.093.021.613,34	16.488.364.592,92
Au 31 décembre 2010							
Valeur d'acquisition	326.770.554,73	1.839.898.265,81	12.311.737.394,07	5.488.381.004,43	1.224.332.908,81	4.784.554.864,00	25.975.674.991,85
Amortissements cumulés	-	722.435.451,45	4.609.808.298,27	2.395.119.778,83	764.043.761,63	-	8.491.407.290,18
Pertes de valeur cumulées	1.099,46	1.784.994,33	9.604.754,68	2.515.123,20	6.071.105,66	-	19.977.077,33
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	326.769.455,27	1.115.677.820,03	7.692.324.341,12	3.090.746.102,40	454.218.041,52	4.784.554.864,00	17.464.290.624,34
Au 31 décembre 2011							
Valeur d'acquisition	333.903.501,37	1.762.160.314,84	12.613.850.694,54	5.551.617.702,81	1.323.513.866,81	5.734.686.458,01	27.319.732.538,38
Amortissements cumulés	-	746.094.650,28	4.857.633.923,80	2.389.901.157,89	821.856.349,78	-	8.815.486.081,75
Pertes de valeur cumulées	1.099,46	1.784.994,33	17.240.020,44	3.991.189,12	11.781.958,39	-	34.799.261,74
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	333.902.401,91	1.014.280.670,23	7.738.976.750,30	3.157.725.355,80	489.875.558,64	5.734.686.458,01	18.469.447.194,89

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élevé à 3,41% en 2011 et à 2,64% en 2010.

7.2 Tests de perte de valeur

Les tests de perte de valeur des actifs sont effectués sur la base des CGU représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés. Les CGU telles que définies par le Groupe SNCB restreint présentant des indices de perte (ou de reprise de valeur) sont :

7.2.1 L'activité « fret » de la SNCB :

a. le secteur d'activité « fret » de la SNCB

Le Groupe SNCB restreint a effectué un test de perte de valeur pour les ateliers qui travaillent principalement pour le secteur cargo (secteur non-subsidié). Dans ce cadre, 3 ateliers ont fait l'objet d'un test de perte de valeur. La base retenue pour la valeur recouvrable des immobilisations corporelles (bâtiments et autres actifs y afférents) est la valeur de marché déterminée par une partie indépendante. Suite à ce test, une perte de valeur à concurrence de 18,2 millions EUR a été actée dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2010.

b. Rail Cargo Centers.

En ce qui concerne les tests de perte de valeur pour les Rail Cargo Centers (RCC - activité cargo), le Groupe SNCB restreint a effectué un test de perte de valeur. La base retenue pour la valeur recouvrable des immobilisations corporelles liées à cette activité est la valeur d'utilité qui a été valorisée à 0 EUR vu que l'activité est structurellement en perte. Suite à ce test, une perte de valeur à concurrence de 0,4 millions EUR a été actée dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2010.

c. Locomotives type 77

La base retenue pour la valeur recouvrable de ces immobilisations corporelles est 1,4 millions EUR, valeur de marché déterminée par un tiers. Suite à ce test, une perte de valeur à concurrence de 1,4 millions EUR a été actée dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2010.

7.2.2 L'activité de SNCB Logistics

Une perte de valeur a été constatée sur les locomotives type 77 à concurrence de 29,1 millions EUR comptabilisé dans le résultat de 2011. La base retenue pour la détermination de la valeur recouvrable de ces immobilisations est la valeur de marché déterminée par un tiers.

Une perte de valeur à concurrence de 13,3 millions EUR a été actée sur les droits d'exploitation du « Mainhub terminal ». La base retenue pour la valeur recouvrable de ces immobilisations est la valeur d'utilité, calculée sur base de la méthode DCF, en tenant compte des hypothèses suivantes :

- business plan sur 5 ans
- taux d'actualisation : 8,79%
- taux de croissance long terme : 2,5%

7.3 Immobilisations corporelles: location-financement

Le Groupe SNCB restreint détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location - financement:

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2010							
Valeur d'acquisition	-	7.899.468,57	-	-	81.737,90	-	7.981.206,47
Amortissements cumulés	-	- 5.761.502,95	-	-	-	-	- 5.761.502,95
Pertes de valeur cumulées	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2010	-	2.137.965,62	-	-	81.737,90	-	2.219.703,52
Au 31 décembre 2010							
Valeur d'acquisition	-	7.899.468,57	-	-	81.737,90	-	7.981.206,47
Amortissements cumulés	-	- 5.959.691,46	-	-	-	-	- 5.959.691,46
Pertes de valeur cumulées	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	-	1.939.777,11	-	-	81.737,90	-	2.021.515,01
Au 31 décembre 2011							
Valeur d'acquisition	-	7.899.468,57	-	64.455.309,79	4.890.613,30	-	77.245.391,66
Amortissements cumulés	-	- 6.157.879,98	-	- 2.951.631,44	- 354.639,25	-	- 9.464.150,67
Pertes de valeur cumulées	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	-	1.741.588,59	-	61.503.678,35	4.535.974,05	-	67.781.240,99

7.4 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2010	31/12/2011
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	29.172.719,33	38.583.381,73
Constructions	1.004.084.834,01	907.543.109,78
Infrastructure ferroviaire	7.657.453.738,72	7.715.703.818,98
Matériel roulant ferroviaire	2.515.870.439,24	2.560.777.521,01
Installations et équipements divers	399.388.452,33	418.542.491,32
Immobilisations corporelles en cours	4.539.954.930,70	5.330.861.949,28
Total	16.145.925.114,33	16.972.012.272,10

En ce qui concerne les Partenariats Public-Privé (PPP) conclus par Infrabel pour la réalisation de projets d'infrastructure, l'approche retenue par le Groupe SNCB restreint en tant que concédant public est basée notamment sur une analyse approfondie des risques et avantages revenant aux partenaires du contrat à la lumière des normes et interprétations IFRS actuellement en vigueur. Sur cette base, l'avance relative à l'infrastructure du projet Liefkenshoek Rail Link a été reconnue au bilan dans les états financiers consolidés du Groupe SNCB restreint, tandis qu'en ce qui concerne le projet Diabolo, seuls les produits et charges liés aux contrats opérationnels conclus avec la SA Northern Diabolo, réalisateur et concessionnaire privé, sont reconnus dans les états financiers.

Note 8 - Immeubles de placement

8.1 Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
Au 1er janvier 2010			
Valeur d'acquisition	56.165.601,46	34.382.062,89	90.547.664,35
Amortissements cumulés	-	- 29.963.499,48	- 29.963.499,48
Pertes de valeur cumulées	- 15.706,53	-	- 15.706,53
Valeur comptable nette au 1er janvier 2010	56.149.894,93	4.418.563,41	60.568.458,34
Au 31 décembre 2010			
Valeur d'acquisition	56.165.601,46	34.382.062,89	90.547.664,35
Amortissements cumulés	-	- 30.223.041,17	- 30.223.041,17
Pertes de valeur cumulées	- 15.706,53	-	- 15.706,53
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	56.149.894,93	4.159.021,72	60.308.916,65
Au 31 décembre 2011			
Valeur d'acquisition	56.226.958,42	70.960.637,41	127.187.595,83
Amortissements cumulés	-	- 54.827.762,45	- 54.827.762,45
Pertes de valeur cumulées	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	56.226.958,42	16.132.874,96	72.359.833,38

8.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2010	31/12/2011
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	2.653.870,37	2.929.152,81
Immeubles	3.575.958,59	10.418.523,18
Total	6.229.828,96	13.347.675,99

Les immeubles de placement incluent des terrains et bâtiments donnés en location dans le cadre d'une location simple :

	31/12/2010			31/12/2011		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Cout d'acquisition	25.547.289,49	26.592.642,17	52.139.931,66	27.588.359,75	30.806.341,34	58.394.701,09
Amortissements cumulés au 1 janvier	-	-25.624.671,08	- 25.624.671,08	-	-26.503.926,83	- 26.503.926,83
Amortissements de l'année	-	- 77.793,86	- 77.793,86	-	- 355.203,88	- 355.203,88
Valeur comptable nette au 31 décembre	25.547.289,49	890.177,23	26.437.466,72	27.588.359,75	3.947.210,63	31.535.570,38

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les terrains et les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les terrains et les immeubles non occupés (loués).

	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010	160.862.916,18	26.043.282,41	186.906.198,59
Juste valeur au 31 décembre 2010	165.468.328,16	26.788.886,48	192.257.214,64
Juste valeur au 31 décembre 2011	171.843.730,56	27.821.047,34	199.664.777,90

Note 9 - Participations et créances liées

La réconciliation de l'année 2011 se présente comme suit :

	2011
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	366.183.750,28
Acquisitions	3.371.781,00
Pertes de valeur	- 41.736.822,08
Reprises de pertes de valeur	1.003.027,50
Cessions	- 18.694,00
Remboursements de créances	- 127.500,00
Autres modifications	191.130,86
Valeur comptable nette au 31 décembre	328.866.673,56

Note 10 - Créances commerciales et autres débiteurs

10.1 Créances commerciales et autres débiteurs

	31/12/2010			31/12/2011		
	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
<u>Notes</u>						
Non courant						
Créances commerciales	127.898.760,87	-	127.898.760,87	121.559.015,03	-	121.559.015,03
Créances sur pouvoirs publics	36 127.896.218,24	-	127.896.218,24	121.559.015,03	-	121.559.015,03
Autres créances commerciales	2.542,63	-	2.542,63	-	-	-
Autres débiteurs	847.364.748,26	-	847.364.748,26	850.947.558,74	-	850.947.558,74
Créances sur pouvoirs publics	36 840.426.610,05	-	840.426.610,05	826.617.422,43	-	826.617.422,43
Charges à reporter	-	-	-	3.998.937,22	-	3.998.937,22
Produits acquis	-	-	-	-	-	-
Créances de location-financement	-	-	-	-	-	-
Autres créances	6.938.138,21	-	6.938.138,21	20.331.199,09	-	20.331.199,09
Total partie non courante	975.263.509,13	-	975.263.509,13	972.506.573,77	-	972.506.573,77
Courant						
Créances commerciales	500.009.875,97	- 33.524.624,75	466.485.251,22	452.162.070,38	- 43.595.864,60	408.566.205,78
Montants relatifs aux contrats de construction	11 37.987.746,35	- 13.639.231,10	24.348.515,25	22.526.303,42	- 19.891.249,32	2.635.054,10
Créances sur pouvoirs publics	36 137.437.296,35	-	137.437.296,35	140.849.800,32	-	140.849.800,32
Autres créances commerciales	324.584.833,27	- 19.885.393,65	304.699.439,62	288.785.966,64	- 23.704.615,28	265.081.351,36
Autres débiteurs	1.140.605.965,42	- 66.020.112,79	1.074.585.852,63	1.350.113.636,99	- 93.448.203,34	1.256.665.433,65
Créances sur pouvoirs publics	36 677.353.042,91	- 30.157,75	677.322.885,16	719.325.428,58	- 106.201,30	719.219.227,28
Charges à reporter	197.359.852,88	-	197.359.852,88	35.967.197,77	-	35.967.197,77
Produits acquis	40.245.362,55	-	40.245.362,55	113.132.869,34	-	113.132.869,34
Créances de location-financement	91.438,22	-	91.438,22	1.127.046,01	-	1.127.046,01
Autres créances	225.556.268,86	- 65.989.955,04	159.566.313,82	480.561.095,29	- 93.342.002,04	387.219.093,25
Total partie courante	1.640.615.841,39	- 99.544.737,54	1.541.071.103,85	1.802.275.707,37	- 137.044.067,94	1.665.231.639,43

La rubrique « Créances commerciales et autres débiteurs » contient des créances sur l'État et les Régions relatives aux subsides à recevoir dans le cadre des contrats de préfinancement « Tekort TGV » et aux projets régionaux prioritaires pour des montants de 190.670.170,39 EUR (194.846.970,84 EUR) et 545.138.020,23 EUR (569.137.939,10 EUR), respectivement au 31 décembre 2011 (2010). Vu le fait que l'organe de gestion juge que ces subsides ont une caractère quasi certain, le Groupe consolidé restreint comptabilise ces créances ainsi que les subsides en capital y relatifs à l'état de la situation financière.

Note 11 - Contrats de construction

		31/12/2010	31/12/2011
	<u>Notes</u>		
Montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	10	24.348.515,25	2.635.054,10
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats de construction	24	-	1.891.733,36
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	24	20.000.000,00	27.742.524,57

Note 12 - Instruments financiers dérivés

	31/12/2010		31/12/2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Swaps de taux	130.578.630,39	234.386.702,42	168.895.513,82	372.401.348,18
Swaps de devise	181.018.243,12	65.635.483,53	123.204.624,36	50.197.638,37
Swaps de pétrole	-	31.128,99	-	-
Swaps d'inflation	-	4.898.057,16	9.359.141,26	-
Total	311.596.873,51	304.951.372,10	301.459.279,44	422.598.986,55
Moins la partie non courante des:				
Swaps de taux	130.527.468,70	203.020.282,67	167.396.404,49	341.101.226,99
Swaps de devise	181.018.243,12	61.372.103,03	123.789.360,10	56.340.291,15
Swaps de pétrole	-	-	-	-
Swaps d'inflation	-	4.898.057,16	9.359.141,26	-
	311.545.711,82	269.290.442,86	300.544.905,85	397.441.518,14
Partie courante				
Swaps de taux	51.161,69	31.366.419,75	1.499.109,33	31.300.121,19
Swaps de devise	-	4.263.380,50	-	6.142.652,78
Swaps de pétrole	-	31.128,99	-	-
Swaps d'inflation	-	-	-	-
	51.161,69	35.660.929,24	914.373,59	25.157.468,41

L'exposition du Groupe SNCB restreint aux risques financiers est présentée dans la note 2. Cette exposition concerne exclusivement la SNCB Holding.

Note 13 - Autres actifs financiers

13.1 Actifs financiers disponibles à la vente

	2010	2011
Au 1^{er} janvier	12.991.907,52	57.037.270,37
Acquisitions	92.325.054,72	193.415,01
Cessions	- 3.741.464,83	- 187.720,51
Produits d'intérêts	182.427,39	408.726,11
Intérêts reçus	- 143.685,62	- 417.636,40
Pertes de valeur	- 44.576.968,81	44.466,04
Ajustement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-
Différences de conversion	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-
Au 31 décembre	57.037.270,37	57.078.520,62
Partie non courante	56.998.528,60	57.048.689,14
Partie courante	38.741,77	29.831,48

Les acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente en 2010 représentent entièrement l'acquisition des parts de Eurostar International Ltd. La perte de valeur indiquée ci-dessus pour 2010 est principalement constituée d'une perte de valeur sur ces parts.

L'exposition du Groupe SNCB restreint aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 14 - Stocks

14.1 Stocks

	31/12/2010	31/12/2011
Marchandises et fournitures	426.556.376,47	430.181.177,14
Matières premières	4.828.156,72	3.941.394,56
En-cours de production	9.683.687,71	5.763.681,14
Produits finis	6.518.755,32	4.044.430,76
Valeur Nette comptable	447.586.976,22	443.930.683,60
Dont :		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	-	-
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	447.586.976,22	443.930.683,60

14.2 Réduction de valeur sur stocks - impact sur le résultat net

	31/12/2010	31/12/2011
Dotations aux réductions de valeur	84.133.481,18	22.951.155,82
Reprises de réductions de valeur	- 125.981.122,48	- 5.237.281,28
Impact sur le résultat net	- 41.847.641,30	17.713.874,54

Note 15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

15.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

		31/12/2010	31/12/2011
	<u>Note</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Comptes à terme et billets de trésorerie		426.704.686,95	577.021.928,15
Comptes bancaires		127.256.026,00	108.285.267,03
Liquidités		5.606.311,77	7.730.176,04
Total		559.567.024,72	693.037.371,22
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie			
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	22 -	530,09	- 4.000.064,40
Total		559.566.494,63	689.037.306,82

L'exposition du Groupe SNCB restreint aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour le Groupe SNCB restreint est de 278.517.711,04 EUR (402.522.345,10 EUR) au 31 décembre 2011 (2010).

Note 16 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

16.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

	31/12/2010	31/12/2011
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations incorporelles	-	-
Pertes de valeur cumulées	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Immobilisations corporelles	414.848,04	2.690.610,16
Pertes de valeur cumulées	- 247.895,21	- 864.600,52
Ecarts de conversion	-	-
Immeubles de placement	-	-
Pertes de valeur cumulées	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Total	166.952,83	1.826.009,64
Dettes directement associées à des actifs (non courants) classés comme détenus en vue de la vente		
Provisions	-	-
Autres dettes non courantes	-	-
Autres dettes courantes	-	-
Total	-	-

Note 17 - Regroupements d'entreprises

Comme mentionné dans la note 1, le Groupe SNCB restreint n'applique pas IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Note 18 - Capital, primes d'émission et actions propres

L'évolution du capital, des primes d'émission et des capitaux propres se présente comme suit:

	Action de 3,09866906	SNCB-Holding Action de 2,47893525	Action de jouissance	Infrabel	SNCB	SNCB Logistics	Total
Au 31 décembre 2010							
CAPITAL							
Nombre d'actions	185.304.705	67.601.997	20.000.000	16.672.041	20.002	1.000	
Montant souscrit	574.197.956,06	167.580.973,33	-	1.531.975.000,00	1.210.070.000,00	500.000,00	3.484.323.929,39
Montant non appelé	-	-	-	81.913.500,00	-	375.000,00	- 82.288.500,00
Total	574.197.956,06	167.580.973,33	-	1.450.061.500,00	1.210.070.000,00	125.000,00	3.402.035.429,39
Primes d'émission	-	-	-	299.317.752,80	200.579.886,00	-	499.897.638,80
ACTIONS PROPRES							
Nombre d'actions	-	-	-	15.607.295	20.002	1.000	
Montant	-	-	-	1.794.713.786,85	1.410.649.886,00	125.000,00	3.205.488.672,85
Au 31 décembre 2011							
CAPITAL							
Nombre d'actions	185.304.705	67.601.997	20.000.000	16.723.647	20.002	1.000.000	
Montant souscrit	574.197.956,06	167.580.973,33	-	1.518.975.000,00	1.240.070.000,00	471.454.808,80	3.972.278.738,19
Montant non appelé	-	-	-	68.913.500,00	-	-	- 68.913.500,00
Total	574.197.956,06	167.580.973,33	-	1.450.061.500,00	1.240.070.000,00	471.454.808,80	3.903.365.238,19
Primes d'émission	-	-	-	299.317.752,80	200.579.886,00	-	499.897.638,80
ACTIONS PROPRES							
Nombre d'actions	-	-	-	15.658.901	20.002	1.000.000	
Montant	-	-	-	1.794.713.786,85	1.440.649.886,00	471.454.808,80	3.706.818.481,65

Chaque action émise par la SNCB Holding donne droit à un vote à l'assemblée générale, sauf les actions de jouissance pour lesquelles un droit de vote est représenté par 10 actions.

Le pouvoir votal des actions émises par Infrabel est de 80% des votes plus un vote en faveur de l'Etat et 20% des votes moins un vote en faveur de la SNCB Holding.

Les mouvements sur actions propres n'affectent pas le résultat global.

La participation détenue par la SNCB Holding dans Infrabel, SNCB et SNCB Logistics ainsi que la participation détenue par la SNCB dans la SNCB Logistics constituent des actions propres pour le Groupe SNCB restreint.

Note 19 - Réserves consolidées

	Part nette du Groupe SNCB restreint				Total	Participations ne donnant pas le contrôle
	Résultats reportés par transition IFRS	Ecart de consolidation	Plus-value de réévaluation	Résultats reportés		
Au 1^{er} janvier 2010	162.758.114,33	-	-	- 651.278.177,69	- 488.520.063,36	-
Résultat net 2010	-	-	-	- 309.847.828,53	- 309.847.828,53	-
Autres éléments du résultat global 2010	-	-	-	5.321.483,05	5.321.483,05	-
Variation de périmètre 2010	-	-	-	-	-	-
Dividendes payés aux part. ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements dans capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	162.758.114,33	-	-	- 955.804.523,17	- 793.046.408,84	-
Au 1^{er} janvier 2011	162.758.114,33	-	-	- 955.804.523,17	- 793.046.408,84	-
Résultat net 2011	-	-	-	- 350.897.488,92	- 350.897.488,92	-
Autres éléments du résultat global 2011	-	-	-	1.982.440,67	1.982.440,67	-
Variation de périmètre 2011	-	-	-	-	-	-
Dividendes payés aux part. ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements dans capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	162.758.114,33	-	-	- 1.304.719.571,42	- 1.141.961.457,09	-

Note 20 - Dettes pour avantages au personnel

20.1 Dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit:

	31/12/2010	31/12/2011
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre		
Avantages postérieurs à l'emploi	382.028.569,96	366.411.982,10
Autres avantages à long terme	24.430.414,53	26.040.735,20
Indemnités de fin de contrat de travail	118.206.068,79	106.731.579,18
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière	524.665.053,28	499.184.296,48
- dont courant	41.660.579,04	40.509.173,85
- dont non courant	483.004.474,24	458.675.122,63

20.1.1 Description des avantages au personnel

a. Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants:

1. *Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale*

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe SNCB restreint qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

2. *Couverture hospitalisation*

Dans le cadre du protocole d'accord social 2006-2007, il a été convenu que le Groupe SNCB restreint supporte le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants-droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales. Le contrat d'assurance hospitalisation a été initialement conclu pour une durée de 2 ans (avec expiration au 31/12/2008) et le nouveau protocole d'accord 2008-2010 a pérennisé le système pour autant que le coût n'excède pas le coût 2007 indexé. Un nouveau contrat est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre au Groupe SNCB restreint a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail. Certaines rentes sont indexées.

4. Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2003-2008 conclu avec les organisations reconnues, le Groupe SNCB restreint verse auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

5. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par le Groupe SNCB en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation du Groupe SNCB restreint se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture.

b. Avantages à long terme

Les principaux avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants:

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité sera versée aux agents concernés.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages.

c. Avantages de fin de contrat de travail

Les différents avantages de fin de contrat de travail accordés au personnel sont les suivants:

1. Interruption de carrière à temps partiel et à temps plein

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail.

2. Pré pensions conventionnelles des agents temporaires

Un système de pré pension conventionnelle est applicable aux agents temporaires. Il s'agit d'un système fermé qui s'éteindra en 2012.

3. Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages.

20.1.2 Dettes pour avantages au personnel

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants:

	31/12/2010				31/12/2011			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Situation du régime [déficit / (excédent)]								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture (+)	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Juste valeur des actifs du régime à la clôture (-)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Coût des services passés non comptabilisé [coût (-) / profit (+)]	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels non comptabilisés [gains (+) / pertes (-)]	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite établie par le paragraphe 58(b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture :								
Pour les régimes non financés (+)	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Pour les régimes intégralement ou partiellement financés (+)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent comme suit:

	31/12/2010				31/12/2011			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Notes								
Charge totale								
Coût des services rendus au cours de l'exercice (+)	11.568.086,77	1.580.555,84	2.458.921,62	15.607.564,23	9.659.585,02	1.963.852,96	4.309.669,30	15.933.107,28
Coût financier (+)	16.998.985,16	815.512,48	3.074.030,66	20.888.528,30	17.459.358,52	814.172,41	3.087.836,68	21.361.367,61
Rendement attendu des actifs du régime (-)	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des écarts actuariels [perte (+) / gain (-)]	-	2.107.333,75	- 2.184.624,02	- 77.290,27	-	1.845.578,47	- 964.469,37	881.109,10
Amortissement du coût des services passés [coût (+) / profit (-)]	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des réductions ou liquidations	221.173,56	- 182.634,00	21.911.972,90	21.950.512,46	-	-	-	-
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge totale [charge (+) / profit (-)]	28.788.245,49	4.320.768,07	25.260.301,16	58.369.314,72	27.118.943,54	4.623.603,84	6.433.036,61	38.175.583,99
dont :								
comptabilisé en frais de personnel	29.1 11.789.260,33	3.505.255,59	22.186.270,50	37.480.786,42	9.659.585,02	3.809.431,43	3.345.199,93	16.814.216,38
comptabilisé en charges financières	30.2 16.998.985,16	815.512,48	3.074.030,66	20.888.528,30	17.459.358,52	814.172,41	3.087.836,68	21.361.367,61
comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	- 4.304.446,85	-	-	- 4.304.446,85	- 22.931.355,07	-	-	- 22.931.355,07

Le Groupe SNCB restreint a choisi de reconnaître les gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes actuariels des autres avantages sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Le total des primes versées dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève pour l'ensemble du Groupe SNCB restreint 467.227,96 EUR (2010: 397.853,30 EUR).

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit:

	31/12/2010				31/12/2011			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1^{er} janvier (+)	377.486.522,00	23.368.562,70	110.483.724,58	511.338.809,28				
Coût des services rendus au cours de l'exercice (+)	11.568.086,77	1.580.555,84	2.458.921,62	15.607.564,23	9.659.585,02	1.963.852,96	4.309.669,30	15.933.107,28
Coût financier (+)	16.998.985,16	815.512,48	3.074.030,66	20.888.528,30	17.459.358,52	814.172,41	3.087.836,68	21.361.367,61
Coût des services passés [coût (+) / profit (-)]	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations effectuées par les participants au régime (+)	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées (-)	- 19.941.750,68	- 3.258.916,24	- 17.537.956,95	- 40.738.623,87	- 19.804.176,33	- 3.013.283,17	- 17.907.526,22	- 40.724.985,72
Écarts actuariels [perte (+) / gain (-)]	- 4.304.446,85	2.107.333,75	- 2.184.624,02	- 4.381.737,12	- 22.931.355,07	1.845.578,47	- 964.469,37	- 22.050.245,97
Réductions	221.173,56	- 182.634,00	21.911.972,90	21.950.512,46	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre (+)	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48

	31/12/2010				31/12/2011			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Juste valeur des actifs du régime								
Au 1^{er} janvier (+)	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations effectuées/ prestations versées par l'employeur (+)	19.941.750,68	3.258.916,24	17.537.956,95	40.738.623,87	19.804.176,33	3.013.283,17	17.907.526,22	40.724.985,72
Cotisations effectuées par les participants au régime (+)	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées (-)	-19.941.750,68	-3.258.916,24	-17.537.956,95	-40.738.623,87	-19.804.176,33	-3.013.283,17	-17.907.526,22	-40.724.985,72
Ecart actuariels [perte (-) / gain (+)]	-	-	-	-	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre (+)	-	-	-	-	-	-	-	-

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit:

	31/12/2010				31/12/2011			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1 ^{er} janvier (+)	377.486.522,00	23.368.562,70	110.483.724,58	511.338.809,28	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier (-)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	377.486.522,00	23.368.562,70	110.483.724,58	511.338.809,28	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28
Coût des services passés non comptabilisé [coût (-) / profit (+)]	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite établie par le paragraphe 58(b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	377.486.522,00	23.368.562,70	110.483.724,58	511.338.809,28	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28
Charge totale comptabilisée dans les états financiers [charge (+) / profit (-)]	28.788.245,49	4.320.768,07	25.260.301,16	58.369.314,72	27.118.943,54	4.623.603,84	6.433.036,61	38.175.583,99
Perte / (gain) actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global	- 4.304.446,85	-	-	- 4.304.446,85	- 22.931.355,07	-	-	- 22.931.355,07
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur (-)	- 19.941.750,68	- 3.258.916,24	- 17.537.956,95	- 40.738.623,87	- 19.804.176,33	- 3.013.283,17	- 17.907.526,22	- 40.724.985,72
Au 31 décembre	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	- 4.304.446,85	-	-	- 4.304.446,85	- 27.235.801,92	-	-	- 27.235.801,92

Pour l'année 2012, le Groupe SNCB restreint estime que les cotisations et les prestations versées directement par les sociétés seront de 16,2 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 3,1 million EUR pour les avantages à long terme et de 21,2 millions EUR pour les avantages de fin de contrat de travail.

L'historique de l'obligation et des actifs à la clôture, ainsi que des gains et pertes actuariels d'expérience, est présentée ci-dessous:

	31/12/2010				31/12/2011			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Fin de contrat de travail	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation (+)	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Juste valeur des actifs du régime (-)	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation du régime [déficit / excédent])	382.028.569,96	24.430.414,53	118.206.068,79	524.665.053,28	366.411.982,10	26.040.735,20	106.731.579,18	499.184.296,48
Total (gain) / perte sur la valeur actuelle de l'obligation								
(Gain) / perte dû aux changements d'hypothèses	- 1.518.222,79	329.490,00	575.901,70	- 612.831,09	52.155.541,00	308.133,13	1.061.099,83	53.524.773,96
(Gain) / perte d'expérience	- 2.786.224,06	1.777.843,75	- 2.760.525,72	- 3.768.906,03	- 75.086.896,07	1.537.445,34	- 2.025.569,20	- 75.575.019,93
Total (gain) / perte sur la valeur actuelle de l'obligation	- 4.304.446,85	2.107.333,75	- 2.184.624,02	- 4.381.737,12	- 22.931.355,07	1.845.578,47	- 964.469,37	- 22.050.245,97
Rendement réel sur les actifs du régime								
Rendement attendu sur les actifs du régime (+)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gain / (perte) d'expérience sur les actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réel sur les actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-

20.2 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

	31/12/2010	31/12/2011
Taux d'actualisation	0% - 4,80%	0% - 3,53%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR/FR	MR/FR
Tables de sortie	N/A	N/A
Taux d'invalidité	N/A	N/A

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles et sur l'expérience observée au sein du Groupe SNCB restreint. L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB restreint.

L'effet d'une variation de 1% de l'hypothèse d'augmentation des frais médicaux est présenté ci-dessous:

	Augmentation de 1%		Diminution de 1%
Effet sur le total du coût des services et du coût financier	1.284.165,93	-	1.034.316,97
Effet sur la valeur actuelle de l'obligation	12.128.104,92	-	9.768.445,33

Note 21 - Provisions

Les mouvements des années 2010 et 2011 se synthétisent comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total 2010
Au 1^{er} janvier 2010	97.171.175,44	149.407.497,33	33.147.019,83	279.725.692,60
<u>Dont:</u>				
Non-courant	67.778.740,47	141.208.711,25	23.861.412,95	232.848.864,67
Courant	29.392.434,97	8.198.786,08	9.285.606,88	46.876.827,93
Comptabilisé à l'état du résultat global :				
Dotations de l'exercice	49.547.085,64	30.752.231,12	1.189.551,06	81.488.867,82
Utilisations de l'exercice	- 5.438.117,30	- 4.598.163,22	- 1.321.145,01	- 11.357.425,53
Reprises de l'exercice (non utilisées)	- 57.637.182,26	- 14.335.012,11	- 11.036.710,81	- 83.008.905,18
Changement de taux	389.474,23	3.313.296,71	-	3.702.770,94
Passage du temps	1.390.281,39	3.084.171,50	-	4.474.452,89
Au 31 décembre 2010	85.422.717,14	167.624.021,33	21.978.715,07	275.025.453,54
<u>Dont:</u>				
Non-courant	50.210.440,67	158.874.089,10	12.317.064,96	221.401.594,73
Courant	35.212.276,47	8.749.932,23	9.661.650,11	53.623.858,81

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total 2011
Au 1^{er} janvier 2011	85.422.717,14	167.624.021,33	21.978.715,07	275.025.453,54
Comptabilisé à l'état du résultat global :				
Dotations de l'exercice	16.139.738,20	2.660.858,01	46.493.919,93	65.294.516,14
Utilisations de l'exercice	- 5.451.577,66	- 1.731.240,82	- 7.957.558,56	- 15.140.377,04
Reprises de l'exercice (non utilisées)	- 22.740.849,00	- 2.127.326,75	- 1.418.038,31	- 26.286.214,06
Changement de taux	929.437,79	4.595.828,05	-	5.525.265,84
Passage du temps	808.705,53	3.333.669,62	-	4.142.375,15
Au 31 décembre 2011	75.108.172,00	174.355.809,44	59.097.038,13	308.561.019,57
<u>Dont:</u>				
Non-courant	42.678.951,57	158.949.168,99	7.167.085,00	208.795.205,56
Courant	32.429.220,43	15.406.640,45	51.929.953,13	99.765.814,01

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques sur une période de 20 ans en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB restreint, essentiellement relatifs aux marchés publics et aux contrats de travail, et dont la survenance est probable. Les passifs éventuels qui représentent les litiges juridiques contre le Groupe SNCB restreint pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible sont renseignés à la note 32.

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer sur une période de 20 ans en ce qui concerne les obligations légales et implicites de dépollution des terrains.

Les autres provisions comprennent une provision pour contrats déficitaires relatifs au secteur fret, ainsi qu'une provision pour mise en liquidation d'une filiale.

Note 22 - Dettes financières

22.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt et évalués au coût amorti conclus par le Groupe SNCB restreint. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe SNCB restreint au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2.

		31/12/2010	31/12/2011
	<u>Notes</u>		
Dettes financières - non courantes			
Emprunts bancaires		2.144.406.854,09	2.379.804.600,64
Emprunts obligataires		784.346.202,39	865.204.373,60
Dettes de location-financement	22.2	11.857.767,03	10.767.166,47
Autres dettes financières		1.389.236.898,28	1.327.879.502,01
Total		4.329.847.721,79	4.583.655.642,72
Dettes financières - courantes			
Découverts bancaires	15	530,09	4.000.064,40
Emprunts bancaires		207.276.558,83	333.366.209,89
Emprunts obligataires		110.928.700,88	9.949.018,33
Dettes de location-financement	22.2	871.080,68	926.271,97
Autres dettes financières		702.081.259,59	476.770.811,89
Total		1.021.158.130,07	825.012.376,48
Total dettes financières		5.351.005.851,86	5.408.668.019,20

	31/12/2010	31/12/2011
Non courant		
SNCB Holding	4.329.847.721,79	4.583.655.642,72
Infrabel	-	-
SNCB	-	-
SNCB Logistics	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre	4.329.847.721,79	4.583.655.642,72
Courant		
SNCB Holding	1.021.157.621,16	821.012.312,08
Infrabel	-	64,40
SNCB	508,91	-
SNCB Logistics	-	4.000.000,00
Valeur comptable nette au 31 décembre	1.021.158.130,07	825.012.376,48

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 34. Il est toutefois à observer qu'une partie des dettes financières est couverte par des instruments financiers repris sous « Autres actifs financiers » ou « Trésoreries et équivalents de trésorerie ».

22.2 Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes:

	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2010				
Paiements minimaux futurs	1.672.828,36	6.925.572,82	9.525.663,30	18.124.064,48
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	- 801.747,68	- 2.744.884,65	- 1.848.584,44	- 5.395.216,77
Total	871.080,68	4.180.688,17	7.677.078,86	12.728.847,71
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2011				
Paiements minimaux futurs	1.672.828,36	6.691.313,44	7.852.834,94	16.216.976,74
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	- 746.556,39	- 2.347.405,83	- 1.429.576,08	- 4.523.538,30
Total	926.271,97	4.343.907,61	6.423.258,86	11.693.438,44

Les loyers conditionnels comptabilisés en résultat au titre de contrats de location-financements s'élèvent à 365.978,85 EUR (2010: 326.378,28 EUR) et concernent des indexations.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non - résiliables sont repris à la note 34 - Droits et engagements.

Note 23 - Actifs / passifs d'impôts différés

	31/12/2010	31/12/2011
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	-	-
Dettes d'impôt courant	-	-
Situation nette d'impôts courants	-	-
Impôts différés		
Actifs d'impôt différé	124.071.843,48	158.567.256,16
Passifs d'impôt différé	-	-
Situation nette d'impôts différés	124.071.843,48	158.567.256,16

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	31/12/2010	31/12/2011
Actifs d'impôts différés		
Au 1er janvier	101.639.086,00	124.071.843,48
Impôts imputés en résultat net	21.415.721,28	55.444.327,08
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global	1.017.036,20	- 20.948.914,40
Au 31 décembre	124.071.843,48	158.567.256,16

	Etat de la situation financière	
	31/12/2010	31/12/2011
Impôts différés actifs :		
Pertes fiscales récupérables	159.045.826,45	154.408.092,83
Dettes pour avantages au personnel	29.922.875,75	36.388.034,63
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	23.080.316,35	23.268.076,13
Instruments financiers à la juste valeur	921.830,80	20.945.034,17
Autres différences temporaires	67.219,00	0,00
Impôts différés actifs bruts	213.038.068,35	235.009.237,76
Impôts différés passifs :		
Réserves immunisées	30.361.316,42	30.210.333,64
Immobilisations corporelles	494.477,25	7.306.602,08
Provisions	58.110.431,20	38.925.045,88
Impôts différés passifs bruts	88.966.224,87	76.441.981,60
Situation nette d'impôts différés	124.071.843,48	158.567.256,16

Des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales récupérables et aux crédits d'impôts sont comptabilisés pour autant que leur récupération soit probable. Le Groupe SNCB restreint n'a pas comptabilisé des actifs d'impôts différés de 1.479.765.669,08 EUR au 31 décembre 2011 relatifs aux pertes fiscales récupérables de 3.820.383.526,90 EUR et aux crédits d'impôts de 533.148.891,70 EUR. Les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôts sont illimités dans le temps, à l'exception de 177.438.033,95 EUR récupérables sur une période de 7 ans.

Note 24 - Dettes commerciales

		31/12/2010	31/12/2011
	<u>Notes</u>		
Dettes commerciales - non courantes			
Fournisseurs		-	-
Avances reçues relatives aux contrats de construction	11	20.000.000,00	27.742.524,57
Montant brut dû relatif aux contrats de construction	11	-	1.891.733,36
Autres dettes commerciales		-	-
Total		20.000.000,00	29.634.257,93
Dettes commerciales - courantes			
Fournisseurs		776.937.451,99	1.003.293.533,90
Montants relatifs aux contrats de construction	11	-	-
Autres dettes commerciales		53.428.934,13	46.428.052,26
Total		830.366.386,12	1.049.721.586,16
Total dettes commerciales		850.366.386,12	1.079.355.844,09

Note 25 - Dettes sociales

	31/12/2010	31/12/2011
Précompte retenu	43.094.335,76	43.806.458,32
ONSS	27.696.172,02	26.341.148,13
Rémunérations	251.360.439,77	254.749.101,06
Pécules de vacances	101.467.250,51	103.923.949,62
Autres dettes sociales	128.813.120,64	107.964.274,92
Total	552.431.318,70	536.784.932,05
Dont :		
Dettes sociales échues	13.912,82	18.312,82
Dettes sociales non échues	552.417.405,88	536.766.619,23

Note 26 - Subsidies

26.1 Subsidies en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	31/12/2010	31/12/2011
Subsidies en capital		
Au 1 ^{er} janvier	15.899.300.705,50	16.827.693.997,50
Nouveaux subsidies	1.529.096.634,35	1.771.841.804,97
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 600.703.342,35	- 704.554.604,75
Autres mouvements	-	-
Solde au 31 décembre	16.827.693.997,50	17.894.981.197,72
Dont:		
Non courant	16.256.511.284,15	17.289.218.021,87
Courant	571.182.713,35	605.763.175,85

Les subsidies en capital obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

26.2 Subsidies d'exploitation

Les subsidies d'exploitation sont les suivants :

	31/12/2010	31/12/2011
Nouveaux subsidies d'exploitation		
SNCB Holding	223.225.975,92	227.114.203,66
Infrabel	211.546.189,96	210.330.731,88
SNCB	893.748.812,49	908.843.251,30
SNCB Logistics	-	1.155,00
Total	1.328.520.978,37	1.346.289.341,84

Les subsidies d'exploitation comprennent les allocations de base, de formation et de sécurité, ainsi que le plan de relance économique.

26.3 Subsidés financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	31/12/2010	31/12/2011
Subsidés financiers à recevoir		
Au 1 ^{er} janvier	14.669.479,41	14.616.123,44
Nouveaux subsidés	29.526.607,25	29.135.723,69
Encaissements	- 29.579.963,22	- 29.476.600,41
Transfers	-	-
Autres mouvements par le résultat net	-	-
Solde au 31 décembre	14.616.123,44	14.275.246,72

Note 27 - Autres dettes

	31/12/2010	31/12/2011
Autres dettes - non courantes		
Produits à reporter (hors commissions opérations de financement alternatif)	-	-
Charges à imputer	-	-
Dettes envers parties liées	- 53.807,11	10.559.774,24
TVA, impôts et précomptes à payer	-	-
Commissions opérations de financement alternatif à reporter et cautionnements	116.336.702,25	108.873.737,09
Fonds gérés pour compte de tiers	232.922.020,15	163.925.315,36
Autres dettes	-	-
Total	349.204.915,29	283.358.826,69
Autres dettes - courantes		
Produits à reporter (hors commissions opérations de financement alternatif)	261.777.988,33	402.193.409,32
Charges à imputer	42.013.908,26	60.440.525,99
Dettes envers parties liées	13.591.761,54	38.155.837,35
TVA, impôts et précomptes à payer	35.946.173,99	27.165.561,07
Fonds gérés pour compte de tiers	472.914.022,86	341.014.000,00
Dividendes, cautionnements et fonds pour ordre	24.810.797,30	11.966.033,07
Autres dettes	61.428.254,42	4.949.083,19
Total	912.482.906,70	885.884.449,99
TOTAL AUTRES DETTES	1.261.687.821,99	1.169.243.276,68

Note 28 - Produits et charges d'exploitation

28.1 Produits d'exploitation

28.1.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2010	31/12/2011
Transport	1.209.095.164,77	1.257.548.794,06
<i>B-Mobility</i>	679.966.478,26	639.310.343,92
<i>B-Europe</i>	235.695.937,50	233.695.574,99
<i>Marchandises</i>	293.432.749,01	384.542.875,15
Gestion du patrimoine	180.113.844,99	176.702.233,29
Prestations de services - études et assistance	26.473.804,33	32.648.737,61
Prestations de services - informatique	12.726.687,50	10.095.791,71
Mise à disposition de personnel	55.298.033,75	55.682.623,38
Divers	73.361.668,46	53.268.363,68
Total chiffre d'affaires	1.557.069.203,80	1.585.946.543,73

28.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2011
Variation des produits finis et des en-cours de production	- 3.842.801,87	- 1.353.258,98
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	39.872.090,75	42.851.940,37
Relance économique	14.567.084,92	13.908.306,30
NPV réalisées sur opérations de financement	21.316.866,97	20.162.594,41
Refacturation de charges	2.806.592,86	17.320.396,49
Produits d'exploitation divers (amendes, etc.)	60.661.403,18	22.291.740,80
Autres	5.950.373,11	13.284.573,21
Total autres produits d'exploitation	141.331.609,92	128.466.292,60

28.2 Charges d'exploitation

28.2.1 Services et biens divers

	31/12/2010	31/12/2011
Loyers et charges locatives	135.956.578,14	126.565.548,27
Entretiens et réparations	178.022.737,93	179.020.553,07
Marchandises	147.556.127,03	202.336.521,44
Fournitures	225.764.414,32	254.671.376,62
Frais liés à l'exploitation	42.796.716,61	93.605.939,49
Rétributions de tiers	169.004.799,10	151.803.544,06
Redevances	35.786.460,81	42.455.715,88
Provisions pour risques et charges	- 2.137.827,71	27.681.778,30
Autres	237.692.044,99	145.369.460,13
Total services et biens divers	1.170.442.051,22	1.223.510.437,26

28.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2011
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	4.510.572,75	5.097.872,38
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	14.898.807,14	23.559.763,45
Réductions de valeur sur commandes en cours	13.401.708,78	8.594.161,05
Réductions de valeur sur stocks	- 41.847.641,30	17.713.874,54
Autres charges d'exploitation	10.500.429,58	9.630.956,49
Total autres charges d'exploitation	1.463.876,95	64.596.627,91

Note 29 - Frais de personnel

29.1 Frais de personnel

		31/12/2010	31/12/2011
	<u>Notes</u>		
Salaires et rémunérations et autres avantages à court terme		1.705.596.746,88	1.728.781.513,92
Charges de sécurité sociale		381.554.294,24	346.343.258,59
Avantages de type cotisations définies	20	397.853,30	467.227,96
Avantages postérieurs à l'emploi	20	11.789.260,33	9.659.585,02
Autres avantages à long terme	20	3.505.255,59	3.809.431,43
Indemnités de fin de contrat de travail	20	22.186.270,50	3.345.199,93
Autres		46.390.820,62	18.845.622,18
Total frais de personnel		2.171.420.501,46	2.111.251.839,03

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers - cfr. note 30.

29.2 Effectif du personnel

	31/12/2010	31/12/2011
A. Effectif du personnel		
Effectif moyen du personnel (en E T P)	36.729	35.892
Ouvriers	20.585	19.778
Employés	15.378	15.374
Personnel de direction	766	741
Autres	-	-
B. Intérimaires & Personnes mises à la disposition (en E T P)		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	23	29

Note 30 - Produits et charges financiers

30.1 Produits financiers

	31/12/2010	31/12/2011
Produits d'intérêt sur :		
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance non dépréciés	4.257.039,86	9.473.766,64
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance dépréciés	-	-
prêts et créances non dépréciés	27.641.399,81	33.688.340,61
prêts et créances dépréciés	428.643,10	791.141,16
actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	49.228.660,94	39.827.872,71
actifs financiers disponibles à la vente	182.427,39	408.726,11
Variation de juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	18.607.091,39	57.978.288,90
Variation de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	71.086.976,70	11.592.279,12
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	54.383.818,87	132.912.099,82
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net	-	-
Reprises de pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Reprises de pertes de valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Reprises de pertes de valeur des prêts et créances	2.936.330,31	-
Gains de change	39.720.570,66	9.206.861,70
Gains sur cessions des prêts et créances	-	-
Dividendes perçus	20.510.056,23	7.852.112,53
Autres produits financiers	14.591.562,89	11.143.772,64
Total produits financiers	303.574.578,15	314.875.261,94

30.2 Charges financières

		31/12/2010	31/12/2011
Charge d'intérêt sur:	<u>Notes</u>		
dettes financières au coût amorti		75.942.243,44	105.513.739,67
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net		116.984.840,89	95.332.504,26
dettes de location-financement		648.535,03	877.516,23
dettes pour avantages au personnel	20	20.888.528,30	21.361.367,61
provisions	21	4.474.452,89	4.142.375,15
Intérêts intercalaires activés	-	349.871,69	506.988,84
Variation de juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		9.028.307,65	15.651.550,53
Variation de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		49.476.267,54	70.095.118,75
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés		161.459.361,34	209.806.201,68
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net		-	-
Pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		7.817,62	-
Pertes de valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-
Pertes de valeur des prêts et créances		12.348.937,30	-
Pertes sur cessions des prêts et créances		-	32.044,99
Pertes de change		39.107.706,32	8.353.100,81
Autres charges financières	-	37.146.582,11	24.896.079,41
Total charges financières		452.870.544,52	505.762.451,43

Note 31 - Charges d'impôt sur le résultat global

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation entre la charge d'impôts (le crédit) sur le résultat global avant impôts au taux d'imposition statutaire belge et la charge d'impôts (le produit) sur le résultat global au 31 décembre 2011 au taux effectif d'imposition du Groupe SNCB restreint:

	2010	2011
Résultat global avant impôts	- 326.923.213,98	- 383.331.837,06
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (33,99%)	111.121.200,43	130.294.491,42
Variation suite à la reconnaissance des impôts différés	- 63.408.991,03	- 119.176.913,61
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	- 26.806.401,85	- 22.470.949,93
Résultats non taxables	- 472.967,34	45.547.828,29
Déduction capital à risque	2.550.728,92	3.004.594,66
Revenus définitivement taxés	79.520,80	- 119.177,51
Autres différences permanentes	- 666.221,43	- 2.663.084,50
(Charges) / Produits d'impôts sur le résultat global	22.396.868,50	34.416.788,81

Note 32 - Passifs et actifs éventuels

Les actifs éventuels s'élèvent à 15.470.398,94 EUR au 31 décembre 2011 et représentent principalement les sommes réclamées par le Groupe SNCB restreint à des tiers responsables d'incapacités de travail du personnel.

Les passifs éventuels s'élèvent à 330.003,66 EUR au 31 décembre 2011 et représentent les litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB restreint pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 33 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

33.1 Actifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2010	Juste valeur au 31/12/2010	Valeur au bilan au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2011
Actifs financiers non courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	975.263.509,13	975.263.509,13	766.162.792,44	766.164.530,62
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	311.545.711,82	311.545.711,82	300.544.905,85	300.544.905,85
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	56.998.528,60	56.998.528,60	57.048.689,14	57.048.689,14
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	743.236.458,25	743.236.458,25	781.645.461,67	781.645.461,67
	Actifs financiers au coût amorti	903.116.733,89	916.976.368,07	823.165.169,75	845.356.668,38
Total		2.990.160.941,69	3.004.020.575,87	2.728.567.018,85	2.750.760.255,66
Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	1.318.004.970,82	1.318.004.970,82	1.623.147.780,27	1.623.147.780,27
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	51.161,69	51.161,69	914.373,59	914.373,59
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les capitaux propres	38.741,77	38.741,77	29.831,48	29.831,48
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	128.797.061,59	128.797.061,59	68.172.389,22	68.172.389,22
	Actifs financiers au coût amorti	141.795.055,11	109.603.650,52	116.546.136,74	105.966.289,13
	Placements détenus jusqu'à leur échéance au coût amorti	397.166.324,27	397.166.324,27	226.117.276,33	226.117.276,33
Total		1.985.853.315,25	1.953.661.910,66	2.034.927.787,63	2.024.347.940,02

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

33.2 Passifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2010	Juste valeur au 31/12/2010	Valeur au bilan au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2011
Passifs financiers non courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	3.355.570.995,20	3.472.189.680,28	3.622.348.386,57	3.662.616.436,91
	Passifs financiers à juste valeur par le résultat net	974.276.726,59	974.276.726,59	961.307.256,15	961.307.256,15
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	269.290.442,86	269.290.442,86	397.441.518,14	397.441.518,14
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	233.556.039,07	233.556.039,07	176.968.895,56	176.968.895,56
Total	Total	4.832.694.203,72	4.949.312.888,80	5.158.066.056,42	5.198.334.106,76
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	784.513.444,37	752.039.219,20	676.448.185,23	665.821.892,38
	Passifs financiers à juste valeur par le résultat net	236.644.685,70	236.644.685,70	148.564.191,25	148.564.191,25
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	35.660.929,24	35.660.929,24	25.157.468,41	25.157.468,41
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	830.366.386,12	830.366.386,12	1.049.721.586,16	1.049.721.586,16
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	650.326.666,68	650.326.666,68	483.365.004,55	483.365.004,55
Total	Total	2.537.512.112,11	2.505.037.886,94	2.383.256.435,60	2.372.630.142,75

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Note 34 - Opérations de financement alternatif

Le Groupe SNCB restreint est entré dans des opérations de location transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB restreint) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatif », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit:

- Du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 12 et 28 ans.
- Un « Qualified technological equipment »: les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 16 ans.
- Des infrastructures ferroviaires (gares de triage et lignes à hautes vitesses): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 20 à 31,5 ans.
- Des bâtiments administratifs: les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple: pas de ventes, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust).

Le Groupe SNCB restreint a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale) qui représentent, au 31 décembre 2011 (2010), 1.909.737.858,17 EUR (2.010.978.859,75 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IAS 39 dans les rubriques Autres actifs financiers et Dettes financières. Au 31 décembre 2011 (2010), 1.071.408.916,30 EUR (1.140.803.708,94 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 2.246.940.382,87 EUR (2.379.148.954,81 EUR) sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust.

Pour certaines transactions, le Groupe SNCB restreint a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe SNCB restreint a utilisé l'option juste valeur prévue par IAS 39 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 12. A fin 2011 (2010), la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente 77.319.152,69 EUR (122.684.994,53 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2011 (2010), 20.162.594,41 EUR (21.316.866,97 EUR) ont été reconnus en résultat d'exploitation.

En fonction du type de transaction, le Groupe SNCB restreint a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris:

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe SNCB restreint agira comme agent de vente pour l'actif ;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ;
ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 35 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et des immeubles de placement est de 2.109.612.798,47 EUR (1.748.067.437,87 EUR) au 31 décembre 2011 (2010).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 579.951.444,84 EUR (1.245.123.042,30 EUR) au 31 décembre 2011 (2010).

Les garanties personnelles constituées par la Société pour compte de tiers de 13.520.704,46 EUR (13.516.954,46 EUR) au 31 décembre 2011 (2010) concernent essentiellement les garanties constituées pour la dépollution.

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour la Société sont de 1.477.169.763,51 EUR (1.528.000.679,36 EUR) au 31 décembre 2011 (2010).

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non - résiliables sont de 89.132.864,27 EUR au 31 décembre 2011, dont 17.078.437,63 EUR à moins d'un an, 53.700.484,37 EUR à plus d'un an moins de 5 ans et 18.353.942,27 EUR à plus de 5 ans.

Les garanties constituées par des tiers pour compte de la Société est de 3.306.243.430,39 EUR (3.360.080.442,37 EUR) au 31 décembre 2011 (2010) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de la Société sont de 779.205.180,49 EUR (928.629.745,48 EUR) au 31 décembre 2011 (2010) et concernent des préparations dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les garanties réelles constituées par la Société sur avoirs propres sont de 1.064.964.075,80 EUR (1.085.329.467,96 EUR) au 31 décembre 2011 (2010) et concernent les placements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financements alternatifs non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 34.

Note 36 - Informations relatives aux parties liées

36.1 Relations avec l'Etat

36.1.1 Liens de participation

L'Etat belge est l'actionnaire ultime et principal des quatre sociétés.

36.1.2 Contrats de gestion

L'Etat a conclu avec la SNCB Holding, Infrabel et la SNCB un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans chacun de ces trois contrats de gestion, il est stipulé que les trois sociétés constituent un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il leur est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que leurs activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

Plus précisément, la mission de base impartie aux trois sociétés est double:

- « d'une part, promouvoir le transport ferroviaire sur le réseau belge, offrant ainsi une alternative aux modes de transport moins respectueux de l'environnement ;
- et, d'autre part, garantir un service de qualité optimale de manière à ce que l'évolution du trafic soit plus élevée que l'évolution générale du trafic tous modes confondus. »

Le législateur a fixé les **missions de service public** des trois entreprises publiques autonomes comme suit:

SNCB Holding

1. la détention et la gestion de ses participations dans le capital de la SNCB et d'Infrabel ;
2. les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire ;
3. l'acquisition, l'aménagement, l'entretien et la gestion des gares et de leurs dépendances ;
4. la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire ;
5. les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

SNCB

1. le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse ;
2. l'acquisition, la construction, l'entretien et la gestion des investissements en matériel roulant affecté au transport intérieur de voyageurs ;
3. le transport transfrontalier de voyageurs, à savoir jusqu'aux gares situées sur les réseaux voisins ;
4. les prestations que la SNCB est tenue de fournir pour les besoins de la Nation.

Infrabel

1. l'acquisition, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion d'infrastructure ferroviaire ;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure ;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres ;
4. la répartition des capacités de l'infrastructure ferroviaire disponible ;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au 3 ;
6. la certification du personnel des entreprises ferroviaires et du matériel roulant au regard des normes techniques et règles en matière de sécurité et d'utilisation de l'infrastructure arrêtées par le Roi.

Les contrats de gestion ne se limitent pas à la définition des missions de service public. On y retrouve également les tâches à assurer afin de remplir ces missions.

Pour permettre aux sociétés du Groupe SNCB d'effectuer les missions de service public qui leur sont dévolues en vertu du contrat de gestion, celles-ci reçoivent des subsides de l'Etat fédéral, et dans une moindre mesure des entités fédérées (Régions) dans le cadre de certaines opérations spécifiques. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 26.

36.1.3 Services aux administrations

Le Groupe SNCB restreint fournit des services de transport et de télécommunication à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets du Groupe SNCB restreint.

36.2 Relations entre sociétés du Groupe SNCB restreint

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, les sociétés du Groupe SNCB restreint sont amenées à avoir des relations entre elles. Les principales relations sont les suivantes:

- personnel employé par la SNCB Holding mis à disposition d'Infrabel, de la SNCB et de la SNCB Logistics ;
- prestations de services HR, IT, de trésorerie, de coordination comptable, etc. par la SNCB Holding au profit d'Infrabel, de la SNCB et de la SNCB Logistics ;
- mise à disposition du réseau ferroviaire par Infrabel à la SNCB et paiement de redevances d'utilisation par la SNCB calculées de la même manière que pour les autres opérateurs ferroviaires ;
- entretien du matériel roulant par la SNCB pour la SNCB Logistics ;
- location de matériel roulant entre la SNCB Holding et la SNCB et entre la SNCB et la SNCB Logistics.

36.3 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés liées

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 26.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées:

	31/12/2010	31/12/2011
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés liées	112.478.197,10	211.720.791,88
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés avec liens de participation	135.780.636,49	82.610.741,73
Créances nettes sur les sociétés liées	503.262.040,28	496.720.061,82
Créances nettes sur les sociétés avec liens de participation	43.529.778,50	24.581.417,12
Créances nettes sur les pouvoirs publics	1.783.083.009,80	1.808.245.465,06
Dettes sur les sociétés liées	282.559.324,66	323.823.577,41
Dettes sur les sociétés avec liens de participation	26.911.337,42	22.161.663,92

Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de marché.

36.4 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres des Comités de Direction de la SNCB Holding, d'Infrabel, de la SNCB et de la SNCB Logistics sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe SNCB restreint.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et membres des Comités de Direction s'élevait à 5.525.658,01 EUR en 2011 et 5.474.756,39 EUR en 2010. Les principaux dirigeants n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part du Groupe SNCB restreint. Pour la liste des administrateurs et des membres du Comité de Direction nous faisons référence aux informations générales.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants:

- avantages à court-terme: salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- indemnité de fin de contrat de travail ;
- avantages postérieurs à l'emploi: primes d'assurances payées par le Groupe SNCB restreint. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit:

	31/12/2010	31/12/2011
Salaires et autres avantages à court terme	5.337.741,30	5.347.199,12
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	137.015,09	178.458,89
Autres avantages à long terme	-	-
Total	5.474.756,39	5.525.658,01

Note 37 - Honoraires du commissaire

Le Groupe SNCB restreint a pris en charges en 2011 un montant de 971.286,00 EUR relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe SNCB restreint dans le cadre de leurs mandats de commissaire. Il n'y a pas eu en 2011 de mission non-audit prestée par les commissaires et les sociétés avec lesquelles ils ont un lien de collaboration.

Ces montants sont détaillés comme suit:

	31/12/2010		31/12/2011	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	1.231.549,00	-	971.286,00	-
Missions de conseils fiscaux	-	-	-	-
Autres missions	210.000,00	116.000,00	-	-
Total	1.441.549,00	116.000,00	971.286,00	-

Note 38 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif impactant les états financiers du Groupe SNCB restreint n'a été observé après la date de clôture des comptes.